



UNIVERSITE D'ABOMEY- CALAVI

(UAC)

FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES HUMAINES

(FLASH)



ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE 'ESPACES, CULTURES ET DEVELOPPEMENT'

*Option : Géographie et Gestion de l'Environnement*

*Spécialité : Géosciences de l'Environnement et Aménagement du Territoire*

***Enjeux, conflits et aménagement du  
territoire dans la Commune de Bantè***

Présenté par :

**Armand D. ASSOGBA**

Sous la Direction de :

**Dr. Germain GONZALLO, Maître de Conférences (DGAT/FLASH/UAC)**

**Soutenu publiquement le 29/12/2016 devant le Jury composé de :**

**Président** : Prof. Brice TENTE                      Professeur Titulaire, Université  
d'Abomey-Calavi (Bénin)

**Rapporteur** : Dr. Germain GONZALLO    Maître de Conférences, Université  
d'Abomey-Calavi (Bénin)

**Examineur** : Dr. Toussaint VIGNINOU    Maître de Conférences, Université  
d'Abomey-Calavi (Bénin)

**Mention Très Bien**

## Sommaire

Sommaire .....	0
Remerciements.....	3
Résumé.....	4
Abstract.....	4
Sigles et acronymes.....	5
Introduction.....	6
<b>CHAPITRE I</b>	
<b>CADRE THEORIQUE ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE .....</b>	<b>8</b>
1.1 Problématique.....	8
1.2 Clarification des concepts .....	11
1.3 Démarche méthodologique.....	15
<b>CHAPITRE II</b>	
<b>MILIEUX PHYSIQUES ET HUMAINS, TYPES DE CONFLITS ET ENJEUX LIES A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DANS LA COMMUNE DE BANTE .....</b>	<b>22</b>
2.1. Milieux physiques.....	22
2.2 Milieux humains .....	27
2.3 Activités économiques .....	29
2.4 Typologie des conflits liés à l'aménagement du territoire .....	31
2.4.1 Conflits liés à la géopolitique et aménagement du territoire.....	31
2.5 Enjeux de l'aménagement du territoire.....	51
<b>CHAPITRE III</b>	
<b>EFFETS ET MODES DU REGLEMENT DES CONFLITS LIES A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DANS LA COMMUNE DE BANTE .....</b>	<b>54</b>
3.1 Effets socio-économiques des conflits fonciers.....	54
3.2 Modes de règlement des conflits.....	61
3.3 Limites des modes de gestion des conflits fonciers .....	64
3.4 Discussion.....	67
3.5 Suggestions pour la réduction des conflits fonciers et d'aménagement.....	70
Conclusion et perspectives.....	73
Bibliographie .....	78
Annexes .....	84
Liste des tableaux.....	90
Liste des photos .....	90
Liste des figures.....	90
Table des matières.....	92

## **Dédicace**

A

Ma mère Catherine DJATO et mon père Paul ASSOGBA.

## Remerciements

Il m'est un agréable devoir de remercier tous ceux qui, de près ou de loin, ont incité, permis et favorisé la réalisation de ce travail. C'est avec la plus profonde gratitude que je remercie :

- mon maître de mémoire Dr Germain GONZALLO, Maître de Conférences des Universités (CAMES) pour avoir accepté de diriger ce mémoire malgré ses multiples fonctions professionnelles et administratives. Docteur, votre humilité et sympathie sont pour moi une grande école ;
- messieurs Euloge OGOUWALE et Marcel BAGLO respectivement Professeur Titulaire et Maître de Conférences des Universités (CAMES) qui se sont intéressés à ce travail dès l'élaboration du protocole de recherche ;
- tous les Professeurs de l'Ecole Doctorale Pluridisciplinaire, Espace Culture et Développement qui ont consacré leurs efforts à ma formation ;
- messieurs Charles GBEHI et Alfred AÏTCHEOU pour leurs soutiens de diverses formes et qui m'ont permis de réaliser ce mémoire ;
- mon épouse Delphine AGOSSOU et mes enfants Miséricorde ASSOGBA, Bénie ASSOGBA et Providence ASSOGBA pour leurs soutiens indéfectibles et leurs affections ;
- tout le personnel de la Mairie de Bantè, spécialement l'ex Premier Adjoint au Maire monsieur Cosme CATCHON pour sa disponibilité ;
- mes amis Rodrigue ABALO, Waïdi SEYDOU pour les soutiens et sympathies accordés à mon égard ;

Enfin, j'exprime ma profonde gratitude à tous ceux qui, de diverses manières, ont contribué à l'aboutissement de ce travail.

## **Résumé**

Le présent travail vise à étudier les enjeux, les conflits et l'aménagement du territoire dans la Commune de Bantè.

L'approche méthodologique adoptée a consisté à la collecte des données, leur traitement et l'analyse des résultats grâce au modèle PEIR. La technique du choix raisonné a permis d'enquêter 217 ménages et interviewer 13 personnes ressources.

Les résultats montrent que, de 2002 à 2013, la population communale a connu une croissance importante passant de 82 129 à 107 181 soit 25 052 habitants en une décennie entraînant ainsi l'occupation anarchique du sol; sources des conflits. En effet, les principales formes d'occupation du sol sont la construction des infrastructures et l'agriculture. Les résultats de la carte d'occupation du sol de 1995 révèlent que les mosaïques de champs et jachères et les agglomérations ont occupé respectivement une superficie de 280, 21 ha et 345,31 ha. Ces superficies ont connu une progression de 4,5 % et 4,42 % en 2013. Cette commune enregistre plusieurs types de conflits fonciers dont le principal est le conflit agriculteur /éleveur avec 31 % du taux de répondants. Les enjeux d'aménagement du territoire, les installations libres des peulhs, le non-respect des clauses du mode d'accès à la terre par certains agriculteurs allochtones, la construction des infrastructures et les intérêts économiques et politiques sont autant de facteurs qui exacerbent les conflits face auxquels les acteurs ont plusieurs rôles soit de: représentation, négociation et de communication. En effet, ces conflits impactent sur la cohésion sociale; gage d'un développement local durable tant recherché par les élus locaux. Cependant, il existe deux modes de règlement des conflits à savoir : la Diplomatie Préventive Locale qui comprend les règlements traditionnels, administratifs et le mode de règlement judiciaire.

**Mots clés** : Bantè, Conflit, Gestion foncière, Géopolitique, et Aménagement

## **Abstract**

The present work aims to study the land use issues, the conflicts and country planning Municipality of Bantè.

The methodological approach adopted consisted of data collection, processing and analysis of results using the PEIR model. The technique of reasoned choice made it possible to investigate 217 households and interview 13 resource persons.

The results of this survey show that, from 2002 to 2013, the communal population has grown significantly from 82,129 to 107,181, so that's being 25052 inhabitants in a decade, leading to the anarchic occupation of the soil; Sources of conflict. Indeed, the main forms of land use are construction and agriculture. The results of the 1995 land use map show that mosaics of fields and fallows and agglomerations respectively occupied an area of 280.21 ha and 345.31 ha. These areas grew by 4.5% and 4.42% in 2013. This municipality records several types of land disputes, the main one being the farmer-breeder conflict with 31% of the number of respondent. Land use issues, the free facilities of Fulani, the non-respect of the clauses of the way of access to the land by certain allochthonous farmers and the economic and political interests are all factors that exacerbate the conflicts in which the actors have several roles: representation, negotiation and communication. Indeed, these conflicts have an impact on social cohesion; a guarantee of sought-after sustainable local development by local elected representatives. However, there are two ways of resolving conflicts: Local Preventive Diplomacy (DPL), which includes both traditional and administrative regulations; and the mode of judicial settlement.

**Keywords**: Bantè, Conflict, Land management, Geopolitics, and Planning

## **Sigles et acronymes**

<b>ABE</b>	: Agence Béninoise pour l'Environnement
<b>ASECNA</b>	: Agence pour la Sécurité et la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
<b>BIDOC FSA</b>	: Bibliothèque et Centre de Documentation de la Faculté des Sciences Agronomiques
<b>CeCPA</b>	: Centre Communal pour la Promotion Agricole
<b>DEPONAT</b>	: Déclaration de la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire
<b>DFCT</b>	: Domaines Fonciers des Collectivités Locales
<b>DFE</b>	: Domaines Fonciers d'Etat
<b>DGAT</b>	: Département de la Géographie et Aménagement du Territoire
<b>DPL</b>	: Diplomatie Préventive Locale
<b>FAO</b>	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FCFA</b>	: Franc pour la Communauté Financière Africaine
<b>GPS</b>	: Global Positioning System
<b>INSAE</b>	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
<b>LABEE</b>	: Laboratoire de Biogéographie et d'Expertise Environnementale
<b>MCA</b>	: Millenium Challenge Account
<b>MDGLAAT</b>	: Ministère de la Décentralisation de la Gouvernance Locale de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire
<b>MCVDD</b>	: Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
<b>MJLDH</b>	: Ministère de la Justice des Législatives et des Droits de l'Homme
<b>MTPTIP</b>	: Ministère des Travaux Publics Terrestres et des Infrastructures Portuaires
<b>ONG</b>	: Organisation Non Gouvernementale
<b>PAGEFCOM</b>	: Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales
<b>PAMF</b>	: Projet d'Aménagement des Massifs Forestiers
<b>PDC</b>	: Programme du Développement Communal
<b>RGPH</b>	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation
<b>SDAC</b>	: Schéma Directeur d'Aménagement Communal
<b>SNDD</b>	: Stratégie Nationale de Développement Durable
<b>SPSS</b>	: Statistical Package for the Social Sciences
<b>PADD</b>	: Projets d'Aménagements et de Développement durables
<b>PEIR</b>	: Etats Pressions Impacts et Réponses
<b>PFR</b>	: Plan Foncier Rural

## **Introduction**

De nos jours, la question foncière est d'actualité et se pose dans presque toutes les villes d'Afrique surtout occidentale. L'importance des enjeux politiques, économiques et sociaux liés à l'accès à la terre, n'épargne ni les centres urbains, ni les milieux ruraux (Traoré, 2008). La production de l'espace urbain ou la transformation des terres agricoles en zones urbaines d'habitat ou d'équipement est l'une des clés du développement des villes, donc un enjeu essentiel entre les partenaires sociaux ; occasion pour ceux-ci, de déployer des stratégies très diverses (Davoudou, 2013).

En Afrique noire, cette création du sol urbain a souvent été dirigée pour l'essentiel du temps, par l'Etat ou, au contraire, maintenue sous le contrôle des "chefs de terre" traditionnels selon lesquels la terre ne se vend pas (Marguerat, 1985). Mais, le développement de l'économie de marché a donné à la terre une valeur marchande qui s'est imposée dans les sociétés africaines. Ainsi, l'attribution de la terre, son utilisation, sa vente, son achat ou sa taxation sont devenus un enjeu important (Akpinfra, 2006).

Au Bénin, les institutions politiques ayant connu depuis 1990 une évolution rapide, ont favorisé l'option pour la décentralisation conformément à la constitution du 11 décembre 1990, conférant ainsi aux collectivités le rôle d'animateurs du développement local. De plus, conformément aux articles 84 à 107 de la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, la mise en place et l'entretien de la voirie, la réfection des marchés, la mise en place des réseaux d'évacuation des eaux usées, des réserves administratives relèvent de la compétence des communes (Balogoun, 2004). L'application de ces articles suscite sans doute, un accroissement de besoins en terrains et en ressources financières. Pour faire face aux exigences de la gestion urbaine, les villes béninoises, comme la plupart des villes africaines, doivent

améliorer et consolider leurs ressources financières (Sabi, 2013 et Adjallala, 2015).

Ceci passe inévitablement par la résolution des problèmes liés à la gestion foncière. Le constat aujourd'hui est que les modes d'acquisition des terres et les différentes stratégies de gestion du foncier dans nos centres urbains sont inadéquats et entravent gravement le développement socio-économique des populations. Pour pallier à ces problèmes, le lotissement apparaît comme la dernière opération à laquelle ont recours les collectivités locales pour une gestion efficace du foncier urbain et pour l'élaboration d'un tissu urbain aéré et exempt de tout problème (Davoudou, 2013).

Cependant, certaines difficultés sont à souligner, que ce soit à la réalisation d'infrastructures communautaires ou après le lotissement, des situations conflictuelles se présentent. Cette étude vise à contribuer à une meilleure gestion du foncier et à la réduction des conflits qui sont liés à l'aménagement du territoire dans la Commune de Bantè. Elle s'articule autour des chapitres suivants :

- le premier chapitre traite du cadre théorique et de l'approche méthodologique ;
- le deuxième chapitre aborde les milieux physiques, humains, les types de conflits observés et les enjeux liés à l'aménagement du territoire dans la Commune de Bantè ;
- le troisième chapitre présente les résultats attendus et la discussion.

## **CHAPITRE I**

### **CADRE THEORIQUE ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE**

Ce chapitre présente la problématique, la clarification des concepts, la revue de littérature et la démarche méthodologique adoptée.

#### **1.1 Problématique**

L'aménagement du territoire est une politique qui se place en amont et en aval des politiques sectorielles (Madio, 1993). C'est un instrument qui permet aux autorités administratives de négocier une vision et des orientations stratégiques avec les autres acteurs. Ces différentes orientations d'entreprise d'aménagement du territoire, depuis l'ère de la décentralisation, commencent à susciter des conflits au sein des acteurs et décideurs (Zalé, 2014).

En Afrique, la terre, support de toutes les activités liées à l'existence humaine, constitue la première richesse des propriétaires terriens, agriculteurs et éleveurs (Songbè, 2014). Le foncier remplit des fonctions cruciales pour la survie des populations rurales au point où il peut conduire à de graves conflits qui divisent familles, communautés et pays (Adjallala, 2015). Il constitue l'un des facteurs majeurs du développement d'une nation.

La garantie de la propriété et des droits qui lui sont attachés constitue le fondement des économies pour les sociétés modernes. A cet égard, il convient de souligner que la propriété foncière est l'une des formes majeures que prend la propriété dans une logique de développement durable et de préservation du patrimoine des générations futures.

De même, la réussite des politiques et stratégies publiques en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, de logement, d'agriculture, d'industrie, de transport, de tourisme, dépend en grande partie de la maîtrise du foncier par l'Etat et les collectivités locales (Adjallala,

2015). Malheureusement, dans la plupart des communes du Bénin, la gestion du foncier, d'implantation des infrastructures communautaires de base pose d'énormes problèmes.

L'ambiguïté des stratégies de gouvernance foncière mises en œuvre au niveau local est à l'origine du caractère peu reluisant du contexte foncier (Wokou, 2010). Mais le principal problème du foncier au Bénin est la recrudescence des conflits fonciers. Ils constituent près de 80 % des plaintes dans les tribunaux et durent parfois dans le meilleur des cas plus de dix ans avant de connaître ou non leur dénouement (Davoudou, 2013). Ces conflits sont pour la plupart liés aux problèmes de limites, de positionnement des infrastructures communautaires, de contestation des droits de propriété, des partages successoraux, des problèmes entre agriculteurs et éleveurs etc. (Wokou, 2010).

En effet, la plupart des Communes du Bénin ont connu au cours des deux dernières décennies une forte croissance au triple plan démographique, économique et spatial (Balogoun, 2004). Ceci a engendré une saturation de l'espace (Nouroudine, 2004).

En conséquence le processus de marchandisation de la terre s'est accéléré. L'utilisation de la terre à des fins agricoles constitue alors un problème car le capital foncier est le plus important facteur de production sans lequel il ne saurait avoir de production agricole (Glèlè, 2007).

Selon Tribillion (2013) dans ces conditions, comprendre les tenants et les aboutissants des conflits liés au foncier est à la fois une nécessité opérationnelle, politique et démocratique. La démarche géopolitique s'avère particulièrement efficace pour décrypter ces conflits et ces rivalités de pouvoirs entre acteurs autour des projets d'aménagement, en utilisant notamment les concepts de territoires de référence, de représentations et de système d'acteurs. Dans la Commune de Bantè, le droit coutumier a de priorité sur le droit moderne car la terre appartient aux premiers occupants. Selon le Projet d'Aménagement des

Massifs Forestiers PAMF (2007), dans chaque village il y a un chef traditionnel suprême qui est le gardien spirituel de tout le territoire laissé par l'ancêtre fondateur. Ce chef spirituel est appelé en langue locale 'oba ilè' ou 'baalè' qui signifie 'chef de terre' en nagot.

L'héritage acquis des aïeux doit être conservé et non vendu ou bradé.

Dans cet ordre d'idée, il est clair de comprendre que la terre appartient donc à dominance à des privés autochtones et non à l'Etat.

La construction d'un château d'eau à Lougba, du Complexe Sportif Olympafrica à Bantè et l'extension des divers projets d'électrification ne sont pas épargnés des conflits d'intérêt personnel ou collectif dans le cadre de cette étude. Le bénéfice de nombreux projets dont ceux cités plus haut sont confrontés aux rivalités entre acteurs que sont : les chefs de terre, les chefs coutumiers, la population autochtone, les élus locaux, les autorités administratives et les décideurs.

Des constats énumérés ci-dessus se dégagent trois questions :

- quels sont les types de conflits liés à l'aménagement du territoire ?
- quels sont les impacts socio-économiques liés aux conflits d'aménagement du territoire?
- quelles sont les stratégies mises en place pour un règlement efficace de ces conflits ?

Ce sont tous ces constats qui ont conduit au choix du sujet : « *Enjeux, conflits et aménagement du territoire dans la Commune de Bantè* ».

Pour répondre à ces préoccupations, des hypothèses ont été formulées.

### **1.1.1 Hypothèses de recherche**

Les hypothèses de la présente étude sont:

- l'aménagement du territoire engendre différents types de conflits dans la Commune de Bantè ;

- les conflits liés à l'aménagement du territoire induisent des impacts sociaux et économiques dans la Commune de Bantè ;
- le recours aux instances de juridiction locale et institutionnelle constitue le mode de gestion des conflits dans la Commune de Bantè.

Pour vérifier ces hypothèses, des objectifs ont été fixés.

### **1.1.2 Objectif global de l'étude**

L'objectif global est d'étudier les enjeux, les conflits et l'aménagement du territoire dans la Commune de Bantè.

#### **1.1.2.1 Objectifs spécifiques**

De façon spécifique, il s'agit:

- d'identifier les types de conflits liés à l'aménagement du territoire dans la Commune de Bantè ;
- d'analyser les impacts socio-économiques des conflits liés à l'aménagement du territoire dans la Commune de Bantè ;
- de proposer des options pour une gestion efficace de ces conflits fonciers dans la Commune de Bantè.

Pour une meilleure compréhension du présent document, des concepts méritent d'être clarifiés.

### **1.2 Clarification des concepts**

Le développement de ce sujet de recherche nécessite l'usage des concepts sur lesquels il est important d'harmoniser les points de vue. Il s'agit de :

**Conflit :** Pour Oboli (2015), le conflit est toute contestation ou opposition d'intérêts ou de droit entre protagonistes. Cette opposition peut se traduire par des tensions, des crises, des violences où le recours aux armes conventionnelles et non conventionnelles est certain, c'est la manifestation d'une différence, d'un antagonisme, d'une opposition entre des personnes ou des groupes de personnes

autour d'un objet ou d'un intérêt précis. Tout conflit met en jeu trois éléments clés qui sont : les acteurs impliqués, l'objet du conflit et sa manifestation.

Ainsi, pour Ngouyamsa (2006), il s'applique à une situation de lutte armée ou non, de combat entre deux ou plusieurs personnes, organisations ou puissances, qui se disputent un pouvoir. Le conflit est un différend lié à la jouissance d'un bien foncier ; situation dans lesquelles se trouvent des individus ou groupe d'individus dont les objectifs, les actions, et émotions vis-à-vis de la terre sont incompatibles et les conduisent à s'opposer, engendrant ainsi des désaccords, des disputes et contestations portant sur le foncier donc l'aménagement du territoire (MCA-Bénin, 2011).

Dans le cadre de ce travail, le conflit désigne des situations d'opposition entre individus, entre individus et institutions lors de la gestion des terres dont les bases n'étaient pas au préalable bien définies et des opérations de lotissement ou à l'implantation d'infrastructures sociocommunitaires de base dans le milieu d'étude.

**Conflit foncier** : c'est « toute contestation ou opposition manifeste ou latente entre deux ou plusieurs personnes physiques ou morales de droit privé sur la reconnaissance et la jouissance d'un droit ou d'un privilège sur une ou plusieurs ressources naturelles rurales renouvelables » (SPCR, 2010). De cette définition, le conflit foncier est tout problème lié aux modes d'accès, à l'occupation de la terre et tout autre système à son utilisation.

Ainsi, selon la FAO (2003), le conflit foncier est un désaccord portant sur les droits fonciers, ou encore, les limites ou le mode d'utilisation d'un terrain. Il se produit lorsqu'il existe une incompatibilité entre plusieurs intérêts individuels ou collectifs concernant un terrain. Par ailleurs, Ciparisse (2005) affirme que les conflits fonciers sont révélateurs des objectifs contradictoires qui peuvent être

poursuivis par les différents acteurs en présence dans la gestion des ressources naturelles.

**Acteur :** Un acteur est une personne dont la profession est d'être l'interprète de personnages à la scène ou à l'écran ou un comédien (Koumassou, 2010). Selon la FAO (2014), les acteurs de l'espace géographique sont : l'individu (ainsi que la famille, ou le ménage, forme sous lesquelles la décision « individuelle » se manifeste souvent) ; le groupe, plus ou moins informel ou formalisé (clan, classe, association, lobby, etc.) ; mais aussi l'entreprise, la collectivité locale et l'Etat.

Les deux derniers ont, par définition et par fonction, une action sur le territoire dont ils gèrent une maille, un espace délimité, découpé dans un territoire et ses éventuelles subdivisions. Mais les autres aussi peuvent avoir une action sur l'espace, bien plus efficace encore. Pris ensemble ils constituent ce que nous appelons le système des acteurs au sein duquel se tissent des complicités et se dévoilent des antagonismes.

Dans le cadre de cette étude, un acteur est un individu, ou un groupe de personnes ou une organisation auxquelles on attribue un pouvoir d'agir de façon efficace sur un espace géographique donné.

**Géopolitique :** Pour Yves Lacoste (2003), la géopolitique est définie comme « une science qui étudie les rapports entre la géographie des Etats et leur politique ».

Selon Lavigne (1998), l'analyse géopolitique ressemble finalement à l'étude de l'intersection de différents ensembles géographiques, car ce sont souvent ces intersections qui posent problème. Il faudra ainsi s'intéresser au cadre physique, à la répartition des terres et des mers, aux ressources agricoles et minières, aux voies de communications et aux obstacles « naturels » mais aussi à la géographie humaine : tenir compte du peuplement, de la répartition des hommes, des villes.

La carte économique avec ses pôles, ses contraintes et ses logiques devra se surimposer à cela, ainsi que la carte des différences culturelles au sens large : différences linguistiques, ethniques et religieuses... C'est par la superposition de ces différents « calques » et l'étude de leurs concordances ou de leurs discordances que l'on pourra comprendre une situation géopolitique donnée. Pour le même auteur, la géopolitique doit être un « *regard porté d'en haut, il ne s'agit pas d'une science, ni d'une recherche de lois, mais d'un savoir-penser de l'espace terrestre et les luttes qui s'y déroulent, pour essayer de mieux percer les mystères de ce qui est en train de se passer afin d'agir plus efficacement* ».

Mathieu (2010), définit la nouvelle géopolitique comme « l'étude des interactions entre le politique et le territoire, les rivalités ou les tensions qui trouvent leur origine ou leur développement sur le territoire. Dans le cadre de cette étude, la géopolitique est liée aux jeux d'intérêt individuel, collectif des acteurs politiques et les populations concernées face à des opérations d'aménagement du territoire.

**Aménagement du territoire :** Selon Merlin *et al.*, (1998), l'aménagement du territoire est l'action et la pratique de disposer avec ordre ; à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communications qu'ils peuvent utiliser en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques voire stratégiques.

L'aménagement du territoire est une action concertée, visant l'organisation du territoire, ensemble d'actions localisées visant à réaliser une optimisation de l'utilisation de l'espace (MCA-Bénin ,2009).

Dans le cadre de cette recherche, l'aménagement du territoire désigne l'ensemble des actions de construction d'infrastructures communautaires (Ecoles, lotissement, marchés, centres de loisirs et centres de santé ...), mises en œuvre par les autorités politico-administratives à tout niveau en vue de répondre aux besoins des populations de la Commune de Bantè.

**Gestion foncière :** Selon le code de l'urbanisme, elle est l'administration de l'ensemble des biens fonciers d'un territoire par le biais de réglementations et de structures. Ainsi la gestion foncière recouvre les procédures d'acquisition, les actes juridiques et administratifs relatifs aux terres et les ressources qui leurs sont liées sur un territoire déterminé, quels que soient les types d'acteurs qui les engagent et quelle que soit leur légitimité (Tchaou, 2011).

En se référant aux lois sur la décentralisation, la gestion foncière est un moyen pour des fins variées d'un cas à l'autre à savoir : réduction des conflits, investissement, fiscalité, etc. Cette compréhension de la gestion foncière est celle relative à ce sujet de recherche. Pour mener à bien cette recherche, une démarche méthodologique a été adoptée.

### **1.3 Démarche méthodologique**

Pour atteindre les objectifs de cette recherche, une démarche axée essentiellement sur la collecte des données, le traitement des données, l'analyse et l'interprétation des résultats a été adoptée.

#### **1.3.1 Données utilisées**

Les données utilisées sont essentiellement des :

- statistiques climatologiques (hauteur de pluie) extraites de la base des données de l'ASECNA sur la période 1984-2014. Elles ont permis d'étudier l'évolution des paramètres climatiques ;
- statistiques agricoles obtenues au niveau du CeCPA de Bantè sur les productions et rendements agricoles au cours des dix (10) dernières années ;
- statistiques démographiques issues des résultats des recensements de 2013 sont prises à l'INSAE afin de connaître l'effectif des populations dans la Commune de Bantè.

Grâce à ces données, la dynamique de la population a été étudiée sur la période 1992 à 2013.

### 1.3.2 Collecte des données

La collecte des données a été faite grâce à la recherche documentaire et aux travaux de terrain.

#### 1.3.2.1 Recherche documentaire

Cette recherche a permis de lire les documents existants sur le rôle des acteurs géopolitiques face à l'aménagement du territoire, les causes et les types de conflits, les caractéristiques physiques et humaines du milieu d'étude. Elle a favorisé la connaissance des différents conflits liés à l'aménagement du territoire au niveau national que local (tableau I).

**Tableau I :** Centres de documentation visités

Centres de documentation et structures	Nature des documents	Types d'informations recueillies
Centre de documentation de la FLASH	Thèses, mémoires, rapports et articles.	Informations générales à caractères méthodologiques. Carte de la situation géographique de la commune.
Ministère de l'Environnement de l'Habitat de l'Urbanisme (MEHU) et CeCPA de Bantè	Livres, thèses, mémoires, rapports de missions	Statistiques sur les données foncières et l'information sur les statistiques agricoles
Ministère de la Décentralisation de la Gouvernance Locale de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire MDGLAAT et Mairie de Bantè	Rapports de colloques et articles.	Informations générales sur le foncier et les données statistiques sur les conflits domaniaux et frontaliers
Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme (MJLDH)	Rapports de mission, colloques et articles.	Informations générales sur le foncier et les données statistiques sur les conflits domaniaux et frontaliers
Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) et l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE)	Données Climatiques et démographiques	Informations sur les statistiques climatiques et démographiques du secteur d'étude

*Source : Recherches documentaires, décembre 2015*

L'analyse du tableau I montre les centres de documentation visités, la nature des documents consultés et les types d'informations recueillies. Cette recherche a été complétée par les travaux de terrain.

### **1.3.2.2 Enquêtes de terrain**

Les données et informations relatives aux acteurs géopolitiques, les causes et les différentes typologies de conflits liés à l'aménagement du territoire ont été collectées grâce à la détermination d'un échantillon.

#### **▪ Echantillonnage**

Pour constituer l'échantillon, un choix raisonné a permis de répartir les enquêtés selon le rôle des acteurs face aux enjeux de l'aménagement du territoire dans le milieu d'étude. Les acteurs choisis sont ceux qui répondent à l'un des critères suivants :

- être une autorité locale ;
- être un chef traditionnel ;
- être un propriétaire terrien ;
- être un éleveur ;
- avoir résidé dans la Commune au cours de ces dix dernières années.

La taille de l'échantillon au niveau de chaque arrondissement a été déterminée suivant la théorie probabiliste de Schwartz (1995) :

$\Omega = Z_{\alpha}^2 \times pq/i^2$  avec  $\Omega$  = taille de l'échantillon,  $Z_{\alpha} = 1,96$  écart réduit correspondant à un risque  $\alpha$  de 5 % ;  $p = n/N$  avec  $p$  = proportion des ménages dans la Commune de Bantè,  $n$  = nombre de ménages par arrondissement,  $N$  = nombre total de ménages dans la Commune de Bantè,  $q = 1 - p$  et  $i$  = précision désirée égale à 5 %. Ainsi,  $p = n/N = 0,17$  soit 17 %, avec  $n = 18\ 215$   $N = 107181$ .  $i =$  taux d'erreur aléatoire = 5 % = 0,05

$X = (1,96)^2 \times 0,17 (1 - 0,17) / 0,05^2 = 216,8$  soit 217 ménages. En plus de la population cible, les personnes ressources dont les (09) chefs d'arrondissement et le maire et ses adjoints (03) ont été enquêtés.

L'estimation de la population jusqu'en 2025 est déterminée par la formule d'extrapolation linéaire :  $P_n = P_o (1 + a)^n$ . Avec :

- **a** = le taux d'accroissement de la population ;
- **P<sub>n</sub>** = la population projetée ;
- **P<sub>o</sub>** = la population initiale ;
- **n** = la différence entre les années de **P<sub>n</sub>** et **P<sub>o</sub>**.

Cette projection de l'évolution de la population a permis de connaître l'évolution démographique et les différentes situations conflictuelles que cela impliquent dans la Commune de Bantè.

Ainsi, le tableau II présente le nombre de personnes enquêtées par catégorie d'acteurs.

**Tableau II** : Répartition par arrondissement des ménages enquêtés.

Arrondissements	Effectifs de Ménages	Ménages enquêtés	Pourcentage (%)
Agoua	1544	18	8,29
Akpassi	2215	26	11,99
Atokolibé	2061	25	11,52
Bantè	3465	41	18,89
Bobè	1175	14	6,45
Gouka	3175	38	17,51
Koko	1078	13	6
Loughba	1145	14	6,45
Pira	2357	28	12,90
<b>Total</b>	<b>18215</b>	<b>217</b>	<b>100</b>

*Source: Travaux de recherche, janvier 2016*

Le tableau II aborde la répartition par arrondissement des ménages enquêtés dans la Commune de Bantè. Selon l'INSAE (2013), on dénombre 18215 ménages et un effectif 217 ménages ont fait objet de questionnement pour cette recherche soit 100 % du taux échantillonné.

### **1.3.2.3 Outils et techniques de collecte des données**

Les outils de travail sont pour l'essentiel constitués :

- d'un appareil photographique pour la prise de vues illustratives ;
- d'un GPS (Global Positioning System) pour relever les coordonnées de certaines infrastructures réalisées ;
- des guides d'entretien pour faciliter l'entretien avec les personnes ressources et élus locaux ;
- des questionnaires adressés aux ménages qui a permis de collecter les informations relatives aux principales causes, types de conflits et les acteurs qui interviennent dans l'aménagement du territoire.

Quant aux techniques de collecte de données utilisées, elles sont relatives à :

- des entretiens avec les autorités communales, les chefs coutumiers et quelques personnes ressources qui ont permis de mieux cerner les questions conflictuelles liées à l'aménagement du territoire;
- des observations directes qui ont permis de voir les différentes réalisations faites et celles qui occasionnent des conflits entre les acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire ;
- la Méthode Active de Recherche Participative (MARP) afin de pouvoir collecter sur le terrain une masse critique d'informations sur la nature et les caractéristiques des conflits ;
- l'Enquête Collective Rapide d'Identification des conflits et des Groupes Stratégiques (ECRIS) afin de déterminer les acteurs qui sont des groupes stratégiques qui se confrontent et s'affrontent sur le terrain donnant naissance à de nombreux conflits. Chaque groupe défend des intérêts particuliers,

notamment les agriculteurs, les éleveurs et l'administration locale et forestière etc. Ainsi, la méthode ECRIS a permis d'appréhender les conflits entre les groupes d'acteurs (agriculteurs/éleveurs/autorités locales/forestiers) en vue de proposer un nouveau mode de gestion qui tienne compte des intérêts des différents acteurs.

#### 1.3.2.4 Traitement des données et analyse des résultats

Le dépouillement des questionnaires a été fait manuellement. Les informations recueillies sont regroupées par centre d'intérêt, ce qui a permis d'utiliser le tableur Excel, le logiciel SPSS pour le traitement des données de bases (tableaux, figures et graphiques), le logiciel Arcview 3.2 a servi à la réalisation des différentes cartes.

Les cartes d'occupation du sol en 1995 et en 2013 ont été extraites grâce aux images Landsat TM. Elles ont permis de mettre en évidence les différentes formes de conversion qu'ont subies les formations végétales entre ces deux années de références.

L'analyse de la dynamique de l'occupation des terres a été faite à partir du calcul du taux moyen annuel d'expansion spatiale. L'une des formules appliquées pour mesurer la croissance des agrégats macroéconomiques entre deux périodes données a été utilisée (Bernier, 1992). La variable considérée ici est la superficie (S). Ainsi, pour **S1** et **S2**, correspondant respectivement à la superficie d'une catégorie d'occupation des terres en 1995 et en 2013, le taux d'expansion spatiale moyen annuel **T**, est évalué à partir de la formule suivante :

$$T = \frac{(\ln S_2 - \ln S_1)}{t \ln e} \times 100$$

Où :

**t** est le nombre d'années d'évolution ;

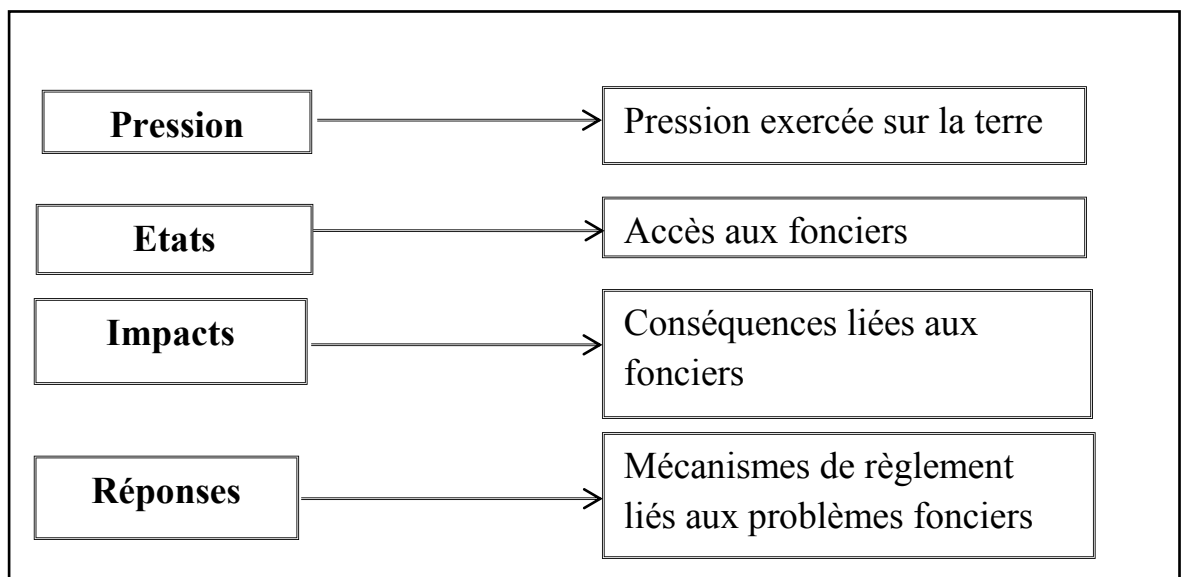
**ln** le logarithme népérien ;

e la base des logarithmes népériens ( $e = 2,71828$ ).

Les superficies de ces différentes classes de végétation ont été calculées à partir du croisement des cartes de végétation de deux dates à l'aide de la fonction intersectée de la boîte à outils Arc Tool box du logiciel Arcview 3.2.

Pour mieux analyser la perception des déterminants socio-économiques selon différents acteurs, une analyse factorielle des correspondances (AFC) a été effectuée avec le logiciel SPSS. L'analyse factorielle des correspondances est une technique d'analyse multi variée qui a pour but de décrire les relations entre les modalités de deux ensembles de caractères contenus dans un tableau de contingence (Glèlè Kakaï & Kokodé, 2004).

Cette technique a permis de faire une lecture croisée de la perception des motifs expliquant le rejet de certaines infrastructures sociocommunautaires de base selon les catégories sociolinguistiques. Les résultats ont été interprétés à l'aide du modèle d'analyse PEIR (Pression-Etats-Impacts-Réponses) (figure 1).



**Figure 1** : Cadre conceptuel du modèle PEIR appliqué à cette recherche

La figure 1 aborde le cadre conceptuel du modèle PEIR qui a permis d'analyser les résultats obtenus sur le terrain.

## **CHAPITRE II**

### **MILIEUX PHYSIQUES ET HUMAINS, TYPES DE CONFLITS ET ENJEUX LIÉS À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DANS LA COMMUNE DE BANTÈ**

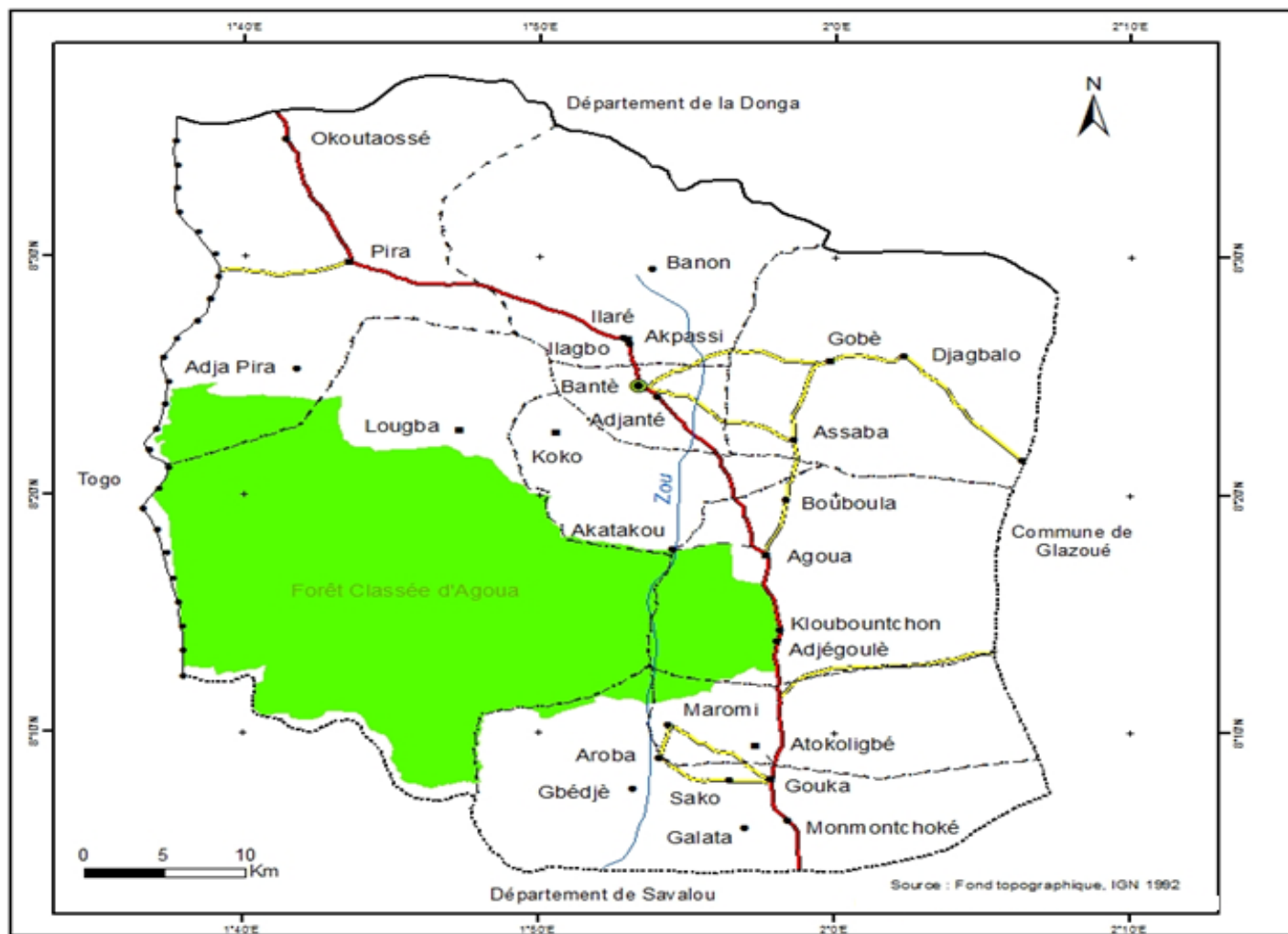
Ce chapitre présente les milieux physiques et humains ainsi que les types de conflits liés à l'aménagement du territoire dans la Commune de Bantè.

#### **2.1. Milieux physiques**

Il s'agit de la situation géographique, du climat, de la végétation, du sol et du réseau hydrographique.

##### **2.1.1 Situation géographique**

Située dans le département des Collines, entre les parallèles 8°0' et 8°40' de latitude nord et de 1°30' et 2°17' de longitude est, la Commune de Bantè couvre une superficie de 2695 km<sup>2</sup>. Les terres cultivables sont estimées à 1180 km<sup>2</sup> (CeCPA Bantè, 2015) pour une population de 107.181 habitants (INSAE, 2013). Elle est limitée au Sud par la Commune de Savalou, à l'Est par celle de Glazoué, au Nord par le département de la Donga et à l'Ouest par la République du Togo et s'étend du Sud au Nord sur environ 75 km comme l'indique la figure 2.



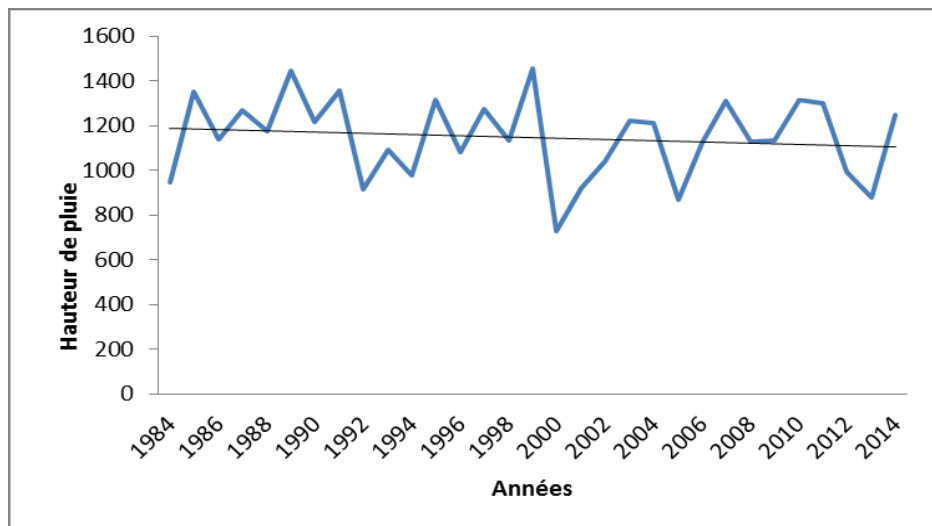
**Figure 2** : Situation géographique de la Commune de Bantè

### 2.1.2 Climat

La situation géographique de la Commune de Bantè lui permet de bénéficier d'un climat soudano-guinéen de transition entre le soudanien typique du Nord et le subéquatorial du Sud (ASECNA, 2014). Les quantités de précipitation et le nombre de jours de pluie varient selon l'échelle mensuelle et annuelle.

Pour bien connaître la variabilité observée au niveau des pluies, il est nécessaire d'étudier le régime pluviométrique dans la Commune de Bantè.

Le régime pluviométrique de la station du secteur d'étude a été déterminé à partir des moyennes annuelles sur la période 1984-2014 (figure 3).



**Figure 3** : Régime pluviométrique de la Commune de Bantè  
*Source* : Données pluviométriques de la station Savè/ASECNA, 2014

La figure 3 montre le régime pluviométrique de la Commune de Bantè au cours des trente dernières années. Il est observé en 1984, 1992, 2000, 2005 et 2014 une baisse considérable des hauteurs de pluies dont la plus déficitaire est observée en 2000 avec une hauteur de pluie de 700 mm. Par contre, les années 1985, 1991, 1999, 2004, 2007, 2010 et 2012 sont les années excédentaires où la hauteur pluviométrique maximale a atteint 1500 mm en 1999 (Dahandé, 2008).

En effet, les années déficitaires sont défavorables à l'arrivée massif des migrants surtout les peulhs nomades limitant ainsi les conflits entre agriculteurs et peulhs

transhumants. Quant aux périodes excédentaires, elles ont engendré le déplacement des migrants agriculteurs à la recherche de terres fertiles bien arrosées pour un meilleur rendement agricole. A eux s'ajoutent les éleveurs transhumants à cause de la disponibilité des réserves en eau qui servent à l'abreuvement des bœufs et favorisent la densité du pâturage.

Dans l'ensemble, ce type de climat est favorable à l'agriculture d'autant plus que l'économie de la commune repose sur les activités agricoles. Il est également favorable à l'installation humaine, d'où la terre dans sa mise en valeur à des fins sociales et économiques est source de disputes et de conflits.

### **2.1.3 Végétation**

Dans la Commune, Bantè n'est plus aujourd'hui qu'une zone de savane arborée avec l'existence de quelques reliques de forêts denses soumises à une exploitation abusive. Les îlots forestiers se retrouvent dans les régions de Gouka, d'Atokolibé et la forêt classée d'Agoua. Les galeries forestières longent les cours d'eau et couvrent environ une vingtaine de kilomètre (Oboli, 2015).

Ces espèces sont surexploitées par les populations. Outre cet aspect, les facteurs physiques sont favorables aux activités agricoles et à l'installation humaine. L'exploitation des ressources ligneuses par les populations surtout celles riveraines de la forêt classée d'Agoua est également source de conflits à cause des atouts socio-économiques qu'elle offre pour les besoins quotidiens en produits ligneux (bois de service, de feu, d'œuvre, charbon de bois, et planche).

### **2.1.4 Types de Sols**

Selon Bio (2008), quatre types de sols se rencontrent dans la Commune de Bantè. Il s'agit des sols argilo-sableux, des sols hydromorphes, des sols ferrugineux tropicaux et des sols faiblement ferralitiques.

Les sols ferrugineux lessivés sont les plus répandus et offrent une diversité de cultures comme le maïs (*Zea mays*), le niébé (*Vigna unguiculata*), l'arachide (*Arachis hypogaea*) et le soja (*Soja hispida*) (Kakpa, 2003). Ces aspects pédologiques favorables aux cultures vivrières attirent de nombreux migrants agricoles. Ces derniers bénéficient des terres fertiles auprès des propriétaires terriens autochtones suivant des clauses bien définies.

Le non-respect de ces clauses par les migrants agricoles engendre des conflits. Sur les différents types de sols, se développent plusieurs formations végétales dont la forêt classée d'Agoua en est un exemple typique.

### **2.1.5 Caractéristiques du relief**

La Commune de Bantè est caractérisée par un plateau au Nord et une plaine au Sud. Le dénivelé est d'environ 238 m entre le point le plus haut situé dans la position Nord-Ouest de la Commune et le point le plus bas au Sud-Est (Oboli, 2015). Les pentes y sont généralement entre 2 et 5 %. Les collines les plus importantes sont les Monts Koubètè et Oladjé situés dans l'arrondissement urbain (Dahandé, 2008).

Dans l'ensemble, le relief est peu accidenté et favorable au maintien d'une stabilité relative des terres fertiles recherchées par les agriculteurs. La qualité du relief impacte la nature des sols et confirme l'analyse faite sur les types de sols dans le cadre de cette recherche.

### **2.1.6 Réseaux hydrographiques**

Les réseaux hydrographiques de la Commune de Bantè sont constitués de deux principales rivières : Odola qui est la plus importante et Kpala-Otcho (Oboli, 2015). Le bassin versant de Odola s'étend sur tout le centre de la forêt classée d'Agoua (Afrique conseil, 2006). Ils reçoivent les eaux des petites rivières telles que Bouboulé, Tchineloré et Aboula.

Les deux rivières Odola et Kpala-Otcho sont toutes deux des affluents du fleuve Zou, lui-même affluent du fleuve Ouémé (Odjoubéré, 2011). Ces différents points d'eau sont utilisés par la population à des fins diverses. L'utilisation irrationnelle des services qu'offrent les cours d'eau du milieu d'étude engendre souvent des conflits entre populations locales et les peulhs en saison sèche. Ces facteurs physiques permettent d'aborder ensuite les facteurs humains et économiques.

## **2.2 Milieux humains**

Il concerne la composition socio-culturelle et les activités économiques.

### **2.2.1 Peuplement**

Le peuplement est fait par la migration des peuples Ifè et Isha venus d'Ilétcha, d'Oyo et d'Ilé-Ifè. Ces peuples ont fondé les premiers villages de Banon, Bobè, Adjantè, Lougba, Akpassi et Djagballo qui constituent le noyau de l'actuel peuple Isha dans le centre et le nord de Bantè (Afrique conseil, 2006).

Les principaux groupes socio-culturels sont les Yoruba, majoritaires (90 %) qui partagent le territoire et cohabitent pacifiquement avec les ethnies allochtones constituées d'Idaasha, de Mahi, de Djerma, de Holli, d'Adja, d'Ibo, de Lokpa, de Bariba, de Kotokoli et de Peulh (INSAE, 2013).

La présence de ces différents groupes socioculturels a pour impact l'occupation des terres et l'exploitation des ressources naturelles. L'aménagement des espaces occupés provoquent des conflits et des rivalités territorialisées entre les différents groupes installés.

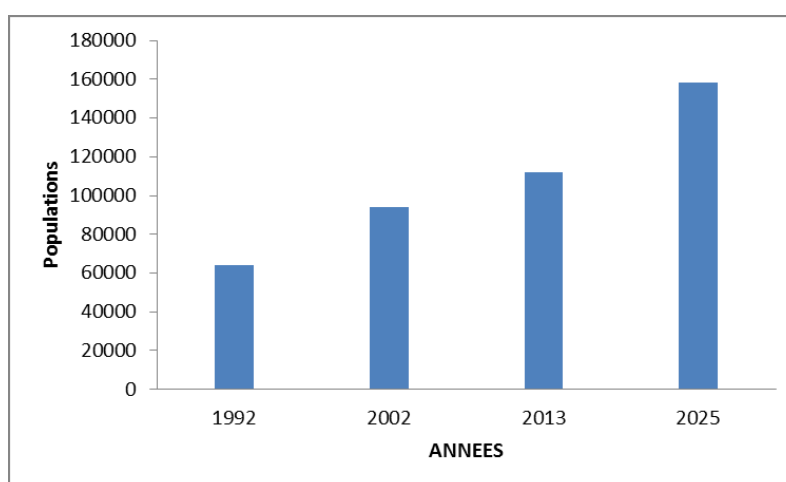
### **2.2.2 Evolution démographique**

La croissance démographique est l'un des facteurs importants dans le processus d'aménagement du territoire qui implique des contestations entre les acteurs.

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH<sub>2</sub>, 1992) la population de la Commune de Bantè est estimée 46.699 habitants (INSAE, 1992).

A partir du RGPH<sub>3</sub>, les données démographiques ont fourni 82.129 habitants (INSAE, 2002) avec une densité de 30,47 habitants/ km<sup>2</sup>. Avec le récent recensement de 2013 (RGPH<sub>4</sub>), la population de la commune est de 107.181 habitants pour une densité de 39,77 habitants/Km<sup>2</sup>.

La population s'accroît de façon grandissante au fur et à mesure que le temps évolue avec un taux d'accroissement de 2,78 % figure 4.



**Figure 4** : Evolution de la population de la Commune de Bantè de 1992-2025  
*Source : INSAE, 2013*

L'examen de la figure 4 indique l'évolution de la population de Bantè depuis 1992 jusqu'en 2025. Avec le dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH<sub>4</sub>), la population est de 107.181 habitants (INSAE, 2013) tandis qu'elle était de 46.699 en 1992 et de 82.129 en 2002 (INSAE, 2002) ; soit une croissance d'environ 20 % au cours des dix dernières années.

Avec un taux d'accroissement de 2,78 %, cette population atteindra un effectif de 142.071 habitants en 2025. Cette croissance de la population exige des besoins en terres cultivables fertiles supplémentaires entraînant sans doute la multiplicité des conflits entre les agriculteurs et éleveurs.

## **2.3 Activités économiques**

### **2.3.1 Agriculture**

L'agriculture constitue la principale activité économique des villages et hameaux sillonnés selon 85 % des enquêtés. Elle emploie 80 % de l'effectif de la population. Il s'agit d'une agriculture itinérante sur brûlis de type traditionnel (CeCPA de Bantè, 2015). Le choix des terres repose sur leurs potentialités agronomiques. Une fois le terrain identifié suit le défrichage qui consiste à débarrasser le sol de son tapis herbacé.

Dans le milieu d'étude, les activités agricoles nécessitent de grands espaces une forte demande en matière foncière or les terres fertiles se raréfient de nos jours. Cet état de fait explique les différends terriens qui s'observent entre agriculteurs et agriculteurs de différents clans suite à des dépassements répétitifs des limites des espaces cultivables entre eux.

### **2.3.2 Elevage**

Il occupe une place de choix parmi les activités économiques et commerciales. Les espèces élevées sont essentiellement les bovins, les petits ruminants et la volaille (CeCPA de Bantè, 2015). L'élevage des ovins, caprins et porcins a connu une augmentation sensible.

L'élevage constitue la première activité économique des ménages peulhs et la seconde pour les autres ménages selon 82 % des enquêtés. Cet élevage est caractérisé par son caractère extensif à l'image de l'agriculture. Cependant, le secteur est assujéti à des conflits réguliers entre les agriculteurs et éleveurs à cause de la divagation des animaux dans les champs (Photo 1).



**Photo 1** : Bœuf en divagation dans un champ à Djagballo  
*Prise de vue* : ASSOGBA, mars 2016

L'observation de la photo 1 montre que les champs constituent le support de l'alimentation pour les gros bétails. Selon 82 % des enquêtés la recherche d'eau et de pâturage sont les causes des déplacements des troupeaux et par surcroît de la transhumance jusque parfois dans les champs des agriculteurs d'où naissent des conflits permanents entre éleveurs et agriculteurs.

### **2.3.3 Chasse**

La chasse est surtout pratiquée pendant la saison sèche. Elle constitue la principale cause des feux qui sont très nuisibles à la régénération naturelle de la végétation selon 77 % des enquêtés. La chasse porte atteinte à plusieurs espèces animales et perturbe leur habitat naturel.

Les outils utilisés sont les fusils, les pièges, les gourdins et la flèche. Mais de nos jours, l'utilisation de la flèche s'amenuise de plus en plus. La poursuite des chasseurs dans les forêts protégées et aménagées par les forestiers occasionne souvent des heurts.

### **2.3.4 Exploitation forestière**

L'exploitation forestière telle que menée actuellement par la population conduit directement à la destruction des forêts. Il est enregistré dans la Forêt Classée d'Agoua une exploitation clandestine et abusive par les populations riveraines.

Cette activité concerne la coupe frauduleuse des billes, des perches, des bois de chauffe et la fabrication du charbon de bois. Les populations riveraines de la Forêt Classée d'Agoua exploitent aussi une partie du domaine déboisé pour la culture des produits vivriers. L'accrochage entre les exploitants forestiers illégaux et les Agents des Eaux et Forêts engendre des conflits selon 67 % des enquêtés.

## **2.4 Typologie des conflits liés à l'aménagement du territoire**

Il existe une diversité de types de conflits qui expliquent les difficultés d'accès aux fonciers dans la Commune de Bantè.

### **2.4.1 Conflits liés à la géopolitique et aménagement du territoire**

Le terme géopolitique appliqué au niveau local et associé à l'aménagement du territoire est important à analyser. En effet, le mot géopolitique est le plus souvent utilisé pour rendre compte de situations internationales conflictuelles. Les enjeux associés aux conflits internationaux et nationaux de grande ampleur sont considérables. Par ailleurs, on associe toujours une idée de violence à l'idée de conflits géopolitiques. Dans le cas de l'aménagement du territoire local les idées et intérêts diffèrent.

La couverture médiatique est par exemple beaucoup plus discrète pour les conflits d'aménagement local que pour des conflits transfrontaliers qui regroupent deux Etats.

Les acteurs impliqués dans le cadre des conflits d'aménagement du territoire sont les élus locaux et les habitants de la localité plutôt que les forces armées, les chefs d'Etat et les organisations internationales qui sont les principaux acteurs dans les conflits transfrontaliers par exemple.

Donc les enjeux de conflit d'aménagement du territoire ont un caractère très limité aux acteurs politiques malgré les dégâts qu'ils engendrent. En effet, le territoire est conçu comme un espace vécu et approprié, mais aussi comme un

objet fini et donc délimité par des frontières. Or, ce sont ces deux notions d'usage et de frontière qui sont, par nature, géopolitique.

Les frontières sont discutables, arbitraires et mobiles, et ce même lorsqu'elles semblent immuables et fixées selon des repères précis que ce soient des éléments naturels à l'échelle nationale ou des limites administratives à l'échelle locale. La frontière reste toujours une construction humaine susceptible d'être modifiée en tout temps, elle est donc conflictuelle.

Par ailleurs, l'usage est lui aussi générateur de conflits non seulement parce qu'il marque une volonté d'appropriation, mais surtout parce qu'étant subjectif et arbitraire il peut devenir pluriel. On assiste alors à des conflits entre usagers qui perçoivent différemment le territoire.

La géopolitique se décline donc à toutes les échelles et constitue, d'une manière générale, l'étude des rapports de force et des conflits qui s'inscrivent dans un espace délimité que s'approprie par l'usage un groupe d'individus, ainsi que l'étude des rapports politiques entre cet espace et ceux qui lui sont extérieurs.

#### **2.4.2 Conflits entre agriculteurs/agriculteurs et agriculteurs/éleveurs**

Les conflits de types agricoles résultent de la violation des limites des emblavures entre les agriculteurs/agriculteurs et du dépassement des pistes à bétail par ces derniers. En augmentant la surface de son champ, l'agriculteur consomme chaque année l'espace défini pour la piste à bétail ; ce qui réduit au fur et à mesure sa largeur. Le désir d'accroître la production en agrandissant les parcelles n'est pas approprié puisque le problème de la baisse de la fertilité des sols est le facteur causal de la chute des rendements agricoles dans le milieu d'étude.

En effet, les agriculteurs empiètent sur les terres de parcours des éleveurs et cet empiètement a pour conséquence la destruction des cultures par le bétail. Ce type de dégât est le plus enregistré dans les arrondissements d'Agoua et de Pira. Ainsi,

il est enregistré entre 2010 et 2015 par les autorités locales quatre-vingt-treize (93) plaintes et une dizaine (10) d'affrontements.

D'après les agriculteurs, le non balisage des terres de parcours et l'appauvrissement des terres agricoles sont les principales causes de cet empiètement. Par ailleurs, 77 % des agriculteurs et 23 % des éleveurs pensent que certains bouviers laissent délibérément leur bétail saccager les cultures en saison des pluies malgré l'éloignement des champs des couloirs de passage et des aires de pâturage. La photo 2 montre une violation par dépassement des bornes limitant la piste à bétail par un agriculteur à Bobè.



**Photo 2** : Dépassement des limites de pâturage par un agriculteur de Bobè  
*Prise de vue : ASSOGBA, mars 2016*

L'analyse de la photo 2 montre une borne délimitant la piste de pâturage des éleveurs mais violée par un cultivateur. Ceci s'explique par une extension des terres agricoles par les agriculteurs parce que d'une part les terres ne sont plus très fertiles et d'autre part à cause de la croissance démographique de la commune qui en dix (10) ans a connu une augmentation de 25.052 habitants. Cette situation occasionne régulièrement des tensions au sein des deux communautés d'agriculteurs et d'éleveurs (figure 5).

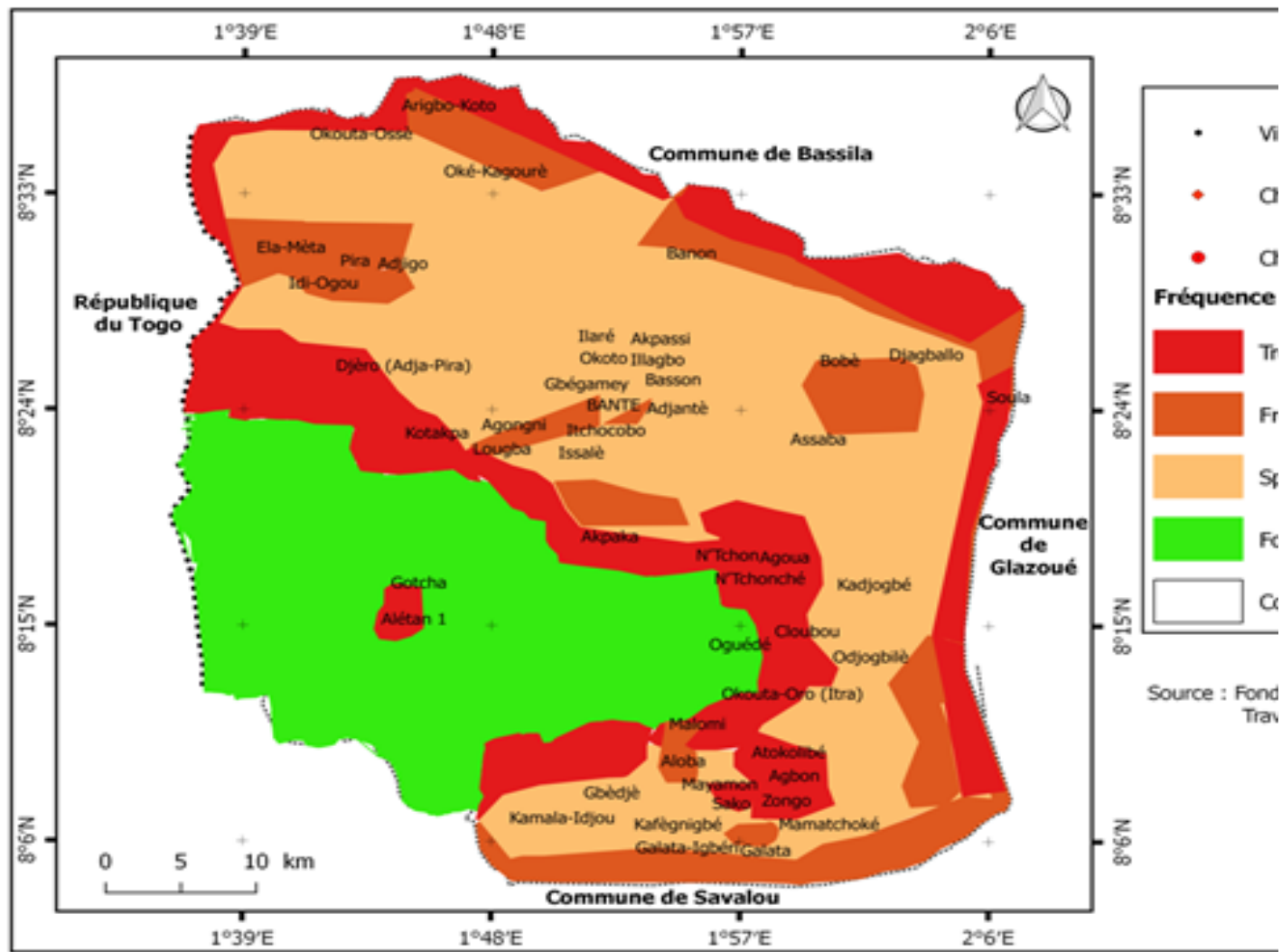


Figure 5 : Carte de récurrence des conflits dans la Commune de Bantè

Il ressort de la figure 5, que les conflits sont enregistrés dans tous les arrondissements du milieu d'étude. Cependant, la fréquence et l'ampleur de ces conflits varient d'un arrondissement à un autre. Ainsi, les conflits les plus fréquents sont enregistrés dans toutes les limites frontalières des arrondissements et l'arrondissement d'Agoua enregistre plus de conflits que les autres à cause de la forêt classée d'Agoua. Cette situation est liée au foncier par ce que chacun veut avoir une autonomie foncière afin de protéger son terroir. Par contre, les conflits sporadiques qui s'observent à l'intérieur des arrondissements sont liés aux modes d'acquisition de terre selon 80 % des enquêtés.

### **2.4.3 Conflits entre éleveurs locaux et les transhumants**

Il se manifeste entre les éleveurs locaux d'une part et entre les éleveurs locaux et les transhumants d'autre part. Selon, 85 % des enquêtés les éleveurs transhumants venus du Burkina Faso et du Nord Togo sont à la base des conflits entre éleveurs locaux et transhumants alors que 15 % des enquêtés reconnaissent l'existence de ce type de conflits entre éleveurs locaux. Certains éleveurs locaux ou transhumants s'introduisent dans les champs d'autrui nuitamment pour faire paître ou faire promener leur bétail.

Pour ces enquêtés, la plupart des transhumants pratiquent la technique de la "*terre brûlée*" c'est-à-dire, rien ne reste dans les champs après leur passage. La photo 3 montre un habitat abritant les peulhs transhumants détruit par les peulhs locaux à Kodilou (Lougba).



**Photo 3:** Destruction d'un habitat des peulhs transhumants à Kodilou  
*Prise de vue : ASSOGBA, mars 2016*

L'observation de la photo 3 présente un habitat des peulhs transhumants à Kodilou saccagé suite au vol de bœufs des peulhs locaux. Ceci prouve combien de fois il y a mésestimation entre les deux groupes à la recherche d'un but qui est le pâturage surtout en saison sèche.

#### **2.4.4 Conflits entre éleveurs et forestiers**

Il s'observe entre agents forestiers et les éleveurs suite à l'incursion des transhumants dans la forêt classée d'Agoua. Les activités illégales menées par ces derniers concernent l'émondage et l'étêtage des arbres très recherchés tels que *Azalia africana*, *Pterocarpus erinaceus*, *Khaya senegalensis* et les feux de végétation tardifs. Les conditions d'arrestation des éleveurs dans les réserves protégées par les Agents des Eaux et Forestiers provoquent parfois des tensions et des actes de vandalisme.

#### **2.4.5 Conflits liés à l'extension des terres agricoles**

La carte d'occupation du sol de 1995 à 2013 de la Commune de Bantè met en exergue une extension des terres agricoles au détriment des ressources naturelles. La photo 4 montre une extension de champ d'igname à Atokolibé.



**Photo 4** : Extension de champ d'igname à Atokolibé  
*Prise de vue : Assogba, juillet 2016*

La photo 4 présente une extension de champ d'igname (*Dioscorea cayennensis*) à Atokolibé d'une superficie d'environ deux (02) ha où quelques pieds de nérés (*Parkia biglobosa*) qui existent sont incinérés pour favoriser le développement des cultures. La superficie des champs des ménages visités est en moyenne de trois (3) ha par an. Le mode cultural en usage est l'agriculture itinérante sur brûlis qui se révèle être l'une des causes primordiales de la destruction des ressources naturelles.

Les migrants agricoles empiètent sur les limites de terres qui leurs sont octroyées. Cette situation a pour conséquence un rappel à l'ordre de façon verbale par les propriétaires terriens. En cas d'échec verbal, ils possèdent à la reprise les portions de terres octroyées. La figure 6 expose la carte d'occupation du sol en 1995 de la Commune de Bantè.

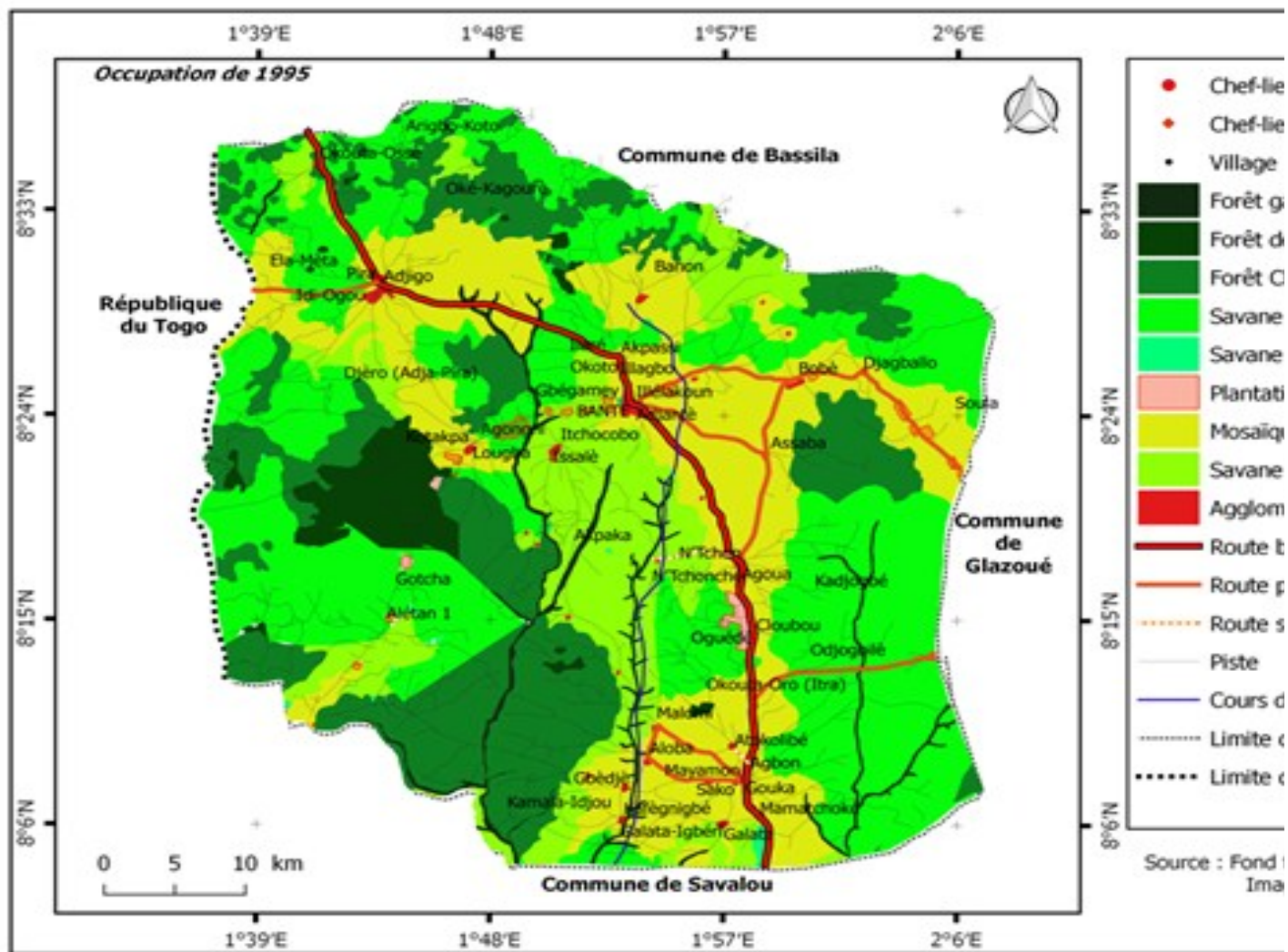


Figure 6 : Carte d'occupation du sol en 1995 de la Commune de Bantè

La lecture de la carte d'occupation du sol de 1995 montre la présence de la forêt galerie (FG), la forêt dense sèche (FDS), la forêt claire et savane boisée (FCSB), savane arborée et arbustive (SASA), la plantation, la mosaïque de champ et de jachère (MCJ), savane saxicole (SS) et des agglomérations avec une superficie en hectare qui est respectivement de : 37,56, 30,85, 400,13, 1163,17, 5,01, 280, 3,28 et 345,31. La figure 7 montre la carte d'occupation du sol de 2013.

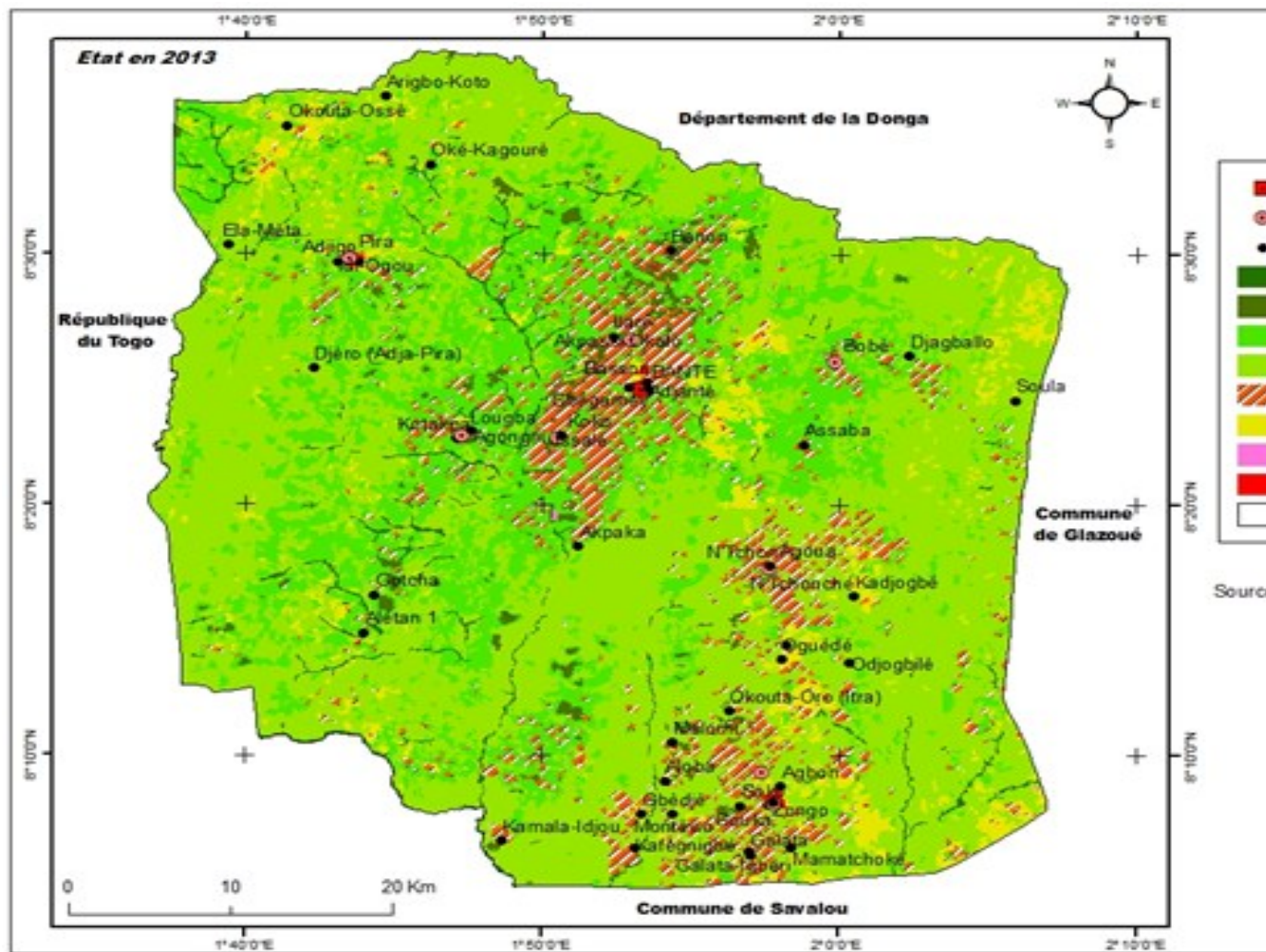


Figure 7 : Carte d'occupation du sol en 2013 de la Commune de Bantè

La lecture de la carte d'occupation du sol de 2013 montre la présence de la forêt galerie (FG), la forêt dense sèche (FD), la forêt claire et savane boisée (FCSB), savane arborée et arbustive (SASA), la plantation, la mosaïque de champ et de jachère (MCJ), savane saxicole (SS) et des agglomérations avec une superficie en hectares qui est respectivement de : 2,74, 8,15, 375,47, 1559,97,245,10, 400,21, 7,82 et 463,01. Il ressort des deux cartes d'occupation du sol de 1995 et 2013 que les superficies de la FG, FD, FCSB, ont connu une régression en hectares respectivement de 35,12, 22,35, et 24,66.

Par contre, les superficies en hectares des SASA, des plantations, des MCJ, des SS et des agglomérations ont progressé respectivement de: 396,8, 240,09, 120,21, 4,54, et 118. L'appauvrissement des sols et l'augmentation des agglomérations exigent l'accaparement de nouveaux espaces pouvant permettre à la population majoritairement agricole de cultiver alors que l'étendue du territoire communal reste inchangée. Cette situation est source de conflits pour les différents acteurs à la recherche de la terre fertile pour certains et pour d'autres l'exploitation des ressources ligneuses dont les superficies ont régressée au cours des deux périodes.

#### **2.4.6 Conflits liés au lotissement dans la ville de Bantè**

Plusieurs cas de conflits dus au mauvais lotissement ont été enregistrés au cours de nos enquêtes sur le terrain. Parmi les causes de ces conflits, il y a les erreurs dues à l'identification, aux mutations de parcelles et à la variation dans l'application du coefficient de réduction des parcelles.

Ces conflits concernent uniquement les arrondissements de Bantè, de Pira et opposent le cabinet du géomètre topographe accrédité par la mairie aux présumés propriétaires terriens, le cabinet et les autorités locales (la mairie et préfecture) aux institutions (écoles et églises) et les présumés propriétaires. Dix-huit (18) cas

ont été enregistrés de 2010 à 2015 dans la ville de Bantè dont dix-sept (17) sont dus aux mauvaises mutations et à une réduction mal faite pour 87 % des enquêtés.

Les cas de conflits dus aux mauvaises mutations s'expliquent d'une part par des affectations de certaines parcelles à d'autres propriétaires et d'autre part par des cas d'omission de présumés propriétaires qui n'ont pas retrouvé leurs noms sur les listes affichées.

En dehors des différents conflits sus énumérés, ce sont des cas d'omission de présumés propriétaires après l'état des lieux qui exacerbent les différends entre ces derniers et le cabinet du géomètre accrédité et l'occupation anarchique de certains indélélicats qui construisent dans les domaines publics provoquant des conflits (photo 5).



**Photo 5 :** Domaine public occupé illégalement à Bantè  
*Prise de vue : Assogba, mars 2016*

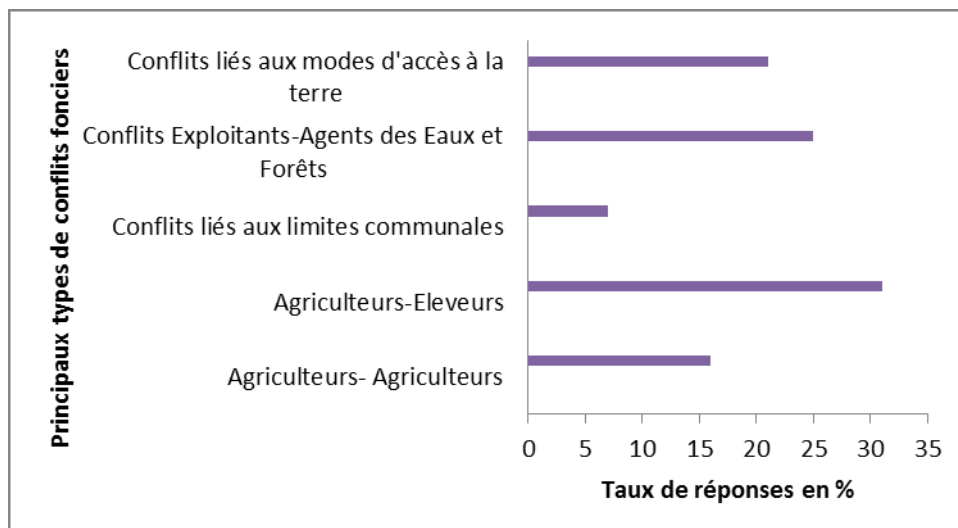
La photo 5 montre une parcelle litigieuse dans l'arrondissement urbain de Bantè due à une vente clandestine de parcelle à une famille Nigérienne par un jeune déclarant héritier de terrain. Ceci a amené les autorités locales à chasser les occupants.

#### 2.4.7 Dimension conflictuelle de l'aménagement du territoire

La dimension conflictuelle de l'aménagement du territoire s'exprime à travers deux concepts: l'appropriation et les représentations. Le premier est étroitement lié à la notion de territoire, alors que le deuxième est plus généralement lié à l'espace. Le conflit d'aménagement résulte de la mobilisation d'un groupe social constitué sous forme d'association face à un projet d'aménagement.

En effet, les concepts conflits fonciers s'appliquent à toutes situations dans lesquelles se trouvent des individus ou groupes de personnes dont les objectifs, les actions ou les émotions vis-à-vis des terres, sont incompatibles et les conduisent à s'opposer. Il s'agit des désaccords, de dispute et de contestation des droits de propriété immobilière.

Il existe différentes dimensions conflictuelles foncières dans la Commune de Bantè, mais les plus fréquents sont les conflits entre agriculteurs-éleveurs, agriculteurs-agriculteurs, limites intercommunales, rejet d'aménagement d'infrastructures communautaires et modes d'accès à la terre et c'est ce qu'on peut comprendre avec la figure 8.



**Figure 8** : Types de conflits fonciers dans la Commune de Bantè

*Source* : Enquêtes de terrain, mai 2016

La lecture de la figure 8 montre la proportion du taux des répondants et les types de conflits enregistrés dans la Commune de Bantè. En effet, le conflit agriculteur /éleveur est le principal type de conflit foncier avec 31% du taux de répondants. Il est suivi respectivement des conflits entre exploitants forestiers/Agents des Eaux et Forêts (25 %) et aux modes d'accès à la terre avec 21 % des enquêtés.

Le conflit agriculteur- agriculteur est le type de conflit territorialisé qui est enregistré selon 16 % du taux de répondants dans le milieu d'étude. Enfin, le conflit lié aux limites communales représente 7 %. Quant au tableau III, il indique les plaintes liées aux conflits d'occupation de territoires enregistrées par arrondissement dans la Commune de Bantè.

Tableau III : Nombre de plaintes de conflits fonciers de 2005 à 2015

Arrondissements	Nombre de plaintes
Agoua	23
Akpassi	19
Atokoligbè	09
Bobè	13
Gouka	07
Koko	15
Lougba	17
Pira	11
<b>Total</b>	<b>139</b>

*Source : Service des affaires domaniales Mairie de Bantè, juin 2016*

L'examen du tableau III présente le nombre de plaintes enregistrées par arrondissement dans la Commune de Bantè de 2005 à 2015. Il ressort que l'arrondissement urbain de Bantè vient en première position avec vingt-cinq (25) plaintes enregistrées. Ceci est dû à la croissance démographique et les problèmes fonciers relatifs au lotissement en milieu urbain. Il est suivi de l'arrondissement d'Agoua à cause de nombreux atouts naturels qu'offre la forêt classée

suscitant ainsi l'engouement des arrondissements limitrophes et l'arrondissement de Gouka en dernière position avec sept (7) plaintes enregistrées.

Les autres arrondissements ont un faible taux d'enregistrement de plainte au sein de leurs structures respectives. Les types de plaintes sont entre autres les conflits entre les agriculteurs/éleveurs, exploitants forestiers illégaux/Forestiers, conflits d'aménagement du territoire convoité ou rejeté par l'administration locale et les conflits domaniaux etc.

#### **2.4.8 Aménagement convoité**

Il permet d'observer les concurrences pour une autonomie du territoire, et les rivalités qui s'exacerbent pour bénéficier des infrastructures communautaires. Dans ce cas de figure, il est à souligner que la première ressource convoitée est la terre. Chacun voulant occuper plus d'espace, il est constaté des conflits de limites administratives au niveau des arrondissements ainsi qu'au niveau des communes avoisinantes.

Au niveau des limites communales les populations de Banté ont soulevé des problèmes conflictuels avec les communes de Glazoué et de Savalou. Les populations ont soutenu qu'au niveau de la limite Nord-Est de la commune, les anciennes cartes ont montré une frontière directe entre la commune de Ouèssè en passant par les monts Kouffé. Les problèmes de limites avec Savalou se trouvent au niveau des limites des villages administratifs de Galata et de Mamatchoké.

Plusieurs localités et hameaux relevant sur la carte de ces villages administratifs sont réclamés par Savalou. Au niveau des arrondissements, des problèmes de limites entre les frontières des arrondissements ont été identifiés entre Koko et Bantè. Les habitants de Koko veulent que leur collège soit installé sur la route de Lougba que sur celle de Bantè.

Il en est de même entre Agoua et Atokolibé qui discutaient de l'installation d'usine de transformation de pomme de cajou en jus. Cette usine a été finalement installée à Péhoudie afin de départager les deux protagonistes. Certains villages sont aussi en conflits entre eux à savoir : Pèhoudiè et Aloba, Adjigo et Agbon, Atokolibé et Lèro etc. L'installation à Gouka d'un second marché plus vaste a été une source de convoitise conflictuelle entre les populations de Gouka et Atokolibé. Le lieu retenu pour ledit marché a dû être octroyé en premier lieu à Borne Fonden pour des œuvres sociales. Des plaintes successives ont amené cette dernière à quitter les lieux et le domaine a été affecté à la Gendarmerie Nationale pour construction d'un poste avancé.

Cette convoitise prononcée est la source de nombreux conflits fonciers ou domaniaux avec ses corollaires entre populations d'une part, entre populations élus communaux et municipaux d'autre part. Au niveau de la commune, 93% des ménages sont propriétaires terriens mais seulement 0,3% disposent de titre foncier. La quête de l'espace vital et la convoitise de l'espace de production économique amènent les différents acteurs à concurrencer pour un espace vital et surtout un espace de production.

Les domaines publics réservés sont occupés par des habitations ; des terres protégées ont connu l'emprise humaine pour des exploitations économiques sans autorisation. Il existe des rivalités dans le cadre de la réalisation du stade Olympafrica entre les acteurs politiques de la Commune de Bantè. L'arrondissement de Bantè étant doté en certains équipements et infrastructures, il bénéficie d'une attraction de certains acteurs à pouvoir abriter de grands évènements. La mairie de Bantè y étant aussi installée, cet arrondissement est souvent le concurrent gagnant compte tenu de l'accès rapide à la Route Nationale Inter-Etat et d'autres infrastructures.

Les problèmes de limites frontalières sont notés entre les habitants de Lougba et Pira, Bantè et Akpassi, Bobè et Agoua, Bobè et Akpassi. Au niveau de la Forêt classée d'Agoua, chaque arrondissement concerné veut avoir un droit de contrôle et bénéficier des privilèges du Projet d'Aménagement des Massifs Forestiers (PAMF). De plus, pour des raisons économiques qu'offre cette forêt, les populations des arrondissements riverains disputent régulièrement leur part; ce qui dégénère souvent en conflit d'intérêts entre eux.

Il est à souligner aussi la concurrence autour du lieu d'implantation à *Péhoudie (Atokolibé)* de l'usine de transformation du jus de pomme d'acajou en alcool comestible entre les acteurs des villages d'Atokolibè et d'Agbon (photo 6).



**Photo 6** : Usine de transformation de pomme d'acajou à Péhoudie  
*Prise de vue* : Assogba, mars 2016

La photo 6 montre le bâtiment abritant l'usine de transformation de jus de pomme d'acajou en alcool comestible dans le village de Péhoudie. Ce type d'aménagement a été convoité par tous les acteurs politiques et sociaux à cause des atouts sociaux qu'offre l'usine à la jeunesse en termes de mains d'œuvre et de développement local (électricité, eau etc.).

#### 2.4.9 Aménagement rejeté

L'aménagement est rejeté lorsqu'il ne requiert pas l'approbation de tous les bénéficiaires. Ce fut le cas de boutiques et ateliers à ITABRANCO financés par le PNDCC. Le projet n'ayant pas reçu l'accord des présumés propriétaires terriens, il a été rejeté et jusqu'aujourd'hui la réalisation n'a pas été faite. Il en est de même pour le cas de la construction du marché d'Akpassi rejetée par la population (photo 7).

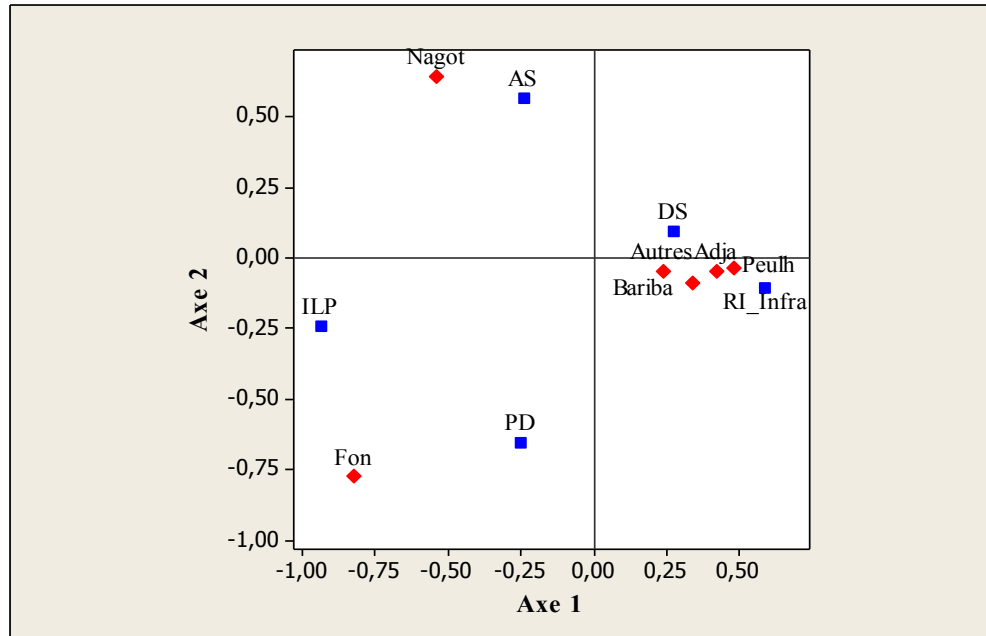


**Photo 7** : Domaine rejeté du marché d'Akpassi  
*Prise de vue : Assogba, mars 2016*

L'observation de la photo 7 montre un domaine rejeté pour abriter le marché d'Akpassi. Ce marché a bénéficié des financements du programme de développement communal en 2012 pour une construction en matériaux définitifs afin de le sortir d'un état précaire. Malheureusement, depuis lors ce projet n'a pu connaître un aboutissement heureux.

Selon 57 % des enquêtés, cette situation s'explique par le fait que le domaine est situé dans un tournant de la Route Nationale Inter-Etat 3 Cotonou-Ouagadougou provoquant ainsi des accidents routiers. En cinq (05) ans, il est dénombré environ dix-neuf (19) cas d'accident routier d'après les travaux de terrain. Malgré la proposition de construire des dos-d'âne de part et d'autre par la direction régionale des transports terrestres Zou-Collines afin de réduire ces cas d'accident routier, la population exige toujours le transfert du marché vers un autre lieu.

La figure 9 présente la perception locale des catégories sociolinguistiques sur les motifs du rejet de certaines infrastructures sociocommunautaires dans la Commune de Bantè.



**Figure 9** : Perception locale des catégories sociolinguistiques sur les motifs du rejet de certaines infrastructures sociocommunautaires

*Source* : Enquêtes de terrain, février 2016

**Légende** : **ILP**=Influence des Leadeurs Politiques ; **PD**= Poids Démographique ; **DS**=Disponibilité des sites ; **AS**= Accessibilité des sites

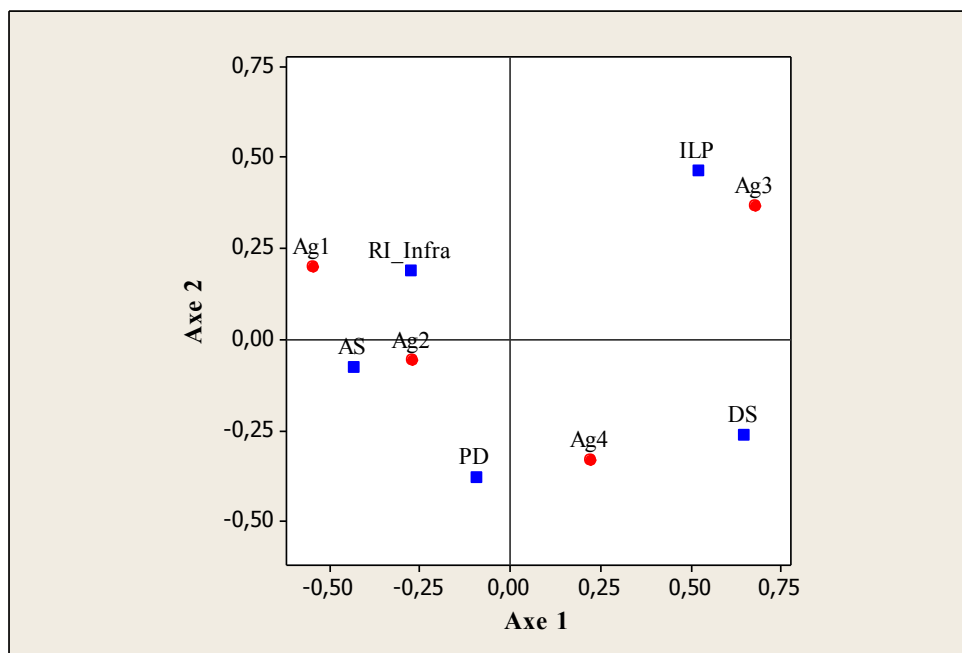
L'analyse de la figure 9 présente la perception locale des catégories sociolinguistiques sur les motifs du rejet de certaines infrastructures sociocommunautaires de base dans la Commune de Bantè.

Les résultats de cette figure révèlent que les deux premiers axes expliquent 96 % des informations obtenues, ce qui est largement suffisant pour faire une bonne synthèse des informations.

L'axe 1 regroupe les groupes linguistiques tels que les Adja, les Bariba et autres et les facteurs tels que l'influence des leadeurs politiques, la disponibilité des sites et leurs accessibilités. En effet, les Adja, les Bariba et autres ethnies estiment que la disponibilité des sites est le facteur principal des conflits. Pour ces groupes,

l'influence des leaders politiques et l'accessibilité des sites causent moins de conflits.

L'axe 2 retient les groupes ethniques que sont les Nagot, les Peulh et les fons. Les Nagot et Peulh pensent que la répartition inégale des infrastructures est la cause principale des conflits. Cette perception s'oppose à celle des fons qui estiment que cela est dû au poids démographique. La figure 10 présente la perception locale des catégories par tranche d'âges des populations sur les motifs du rejet de certaines infrastructures sociocommunautaires dans la Commune de Bantè.



**Figure 10** : Perception locale des catégories par tranche d'âges sur les motifs du rejet de certaines infrastructures sociocommunautaires dans la Commune de Bantè

*Source* : Enquêtes de terrain, février 2016

**Légende** : **RI\_Infra**= Répartition Inégale des Infrastructures ; **PD**= Poids, Ag1= < 20 ans, Ag2= 20-40 ans, Ag3= 40-60 ans et Ag4= >60 ans. Démographique ; **DS**=Disponibilité des sites ; **AS**= Accessibilité des sites

La figure 10 montre la perception des populations par tranche d'âges sur les motifs du rejet de certaines infrastructures sociocommunautaires. Les résultats de cette figure révèlent que les deux premiers axes expliquent 99 % des informations obtenues, ce qui est largement suffisant pour faire une bonne synthèse des informations.

L'axe 1 présente la perception des populations par tranche d'âges que sont : Ag1, Ag2 et Ag3 et les facteurs tels que la disponibilité des sites et l'accessibilité des sites. En effet, les Ag1 et Ag2 estiment que c'est l'accessibilité des sites qui est source de conflit. Cette perception s'oppose à celle des Ag3 qui pensent que c'est la disponibilité des sites.

Quant à l'axe 2, il retient la perception des Ag4 pour qui le poids démographique est le facteur principal des conflits. L'influence des leaders politiques et la répartition inégale des infrastructures génèrent des conflits latents.

Tous ces jeux d'acteurs et conflits analysés sont dus à de nombreux enjeux de l'aménagement du Territoire.

## **2.5 Enjeux de l'aménagement du territoire**

De façon globale, les enjeux de l'aménagement du territoire sont de plusieurs ordres : la compétitivité des territoires face à la mondialisation, la cohésion économique et sociale entre les territoires et l'intégration des impératifs du développement durable.

### **2.5.1 Compétitivité des territoires face à la mondialisation**

La mondialisation a un impact direct sur les territoires : à toutes les échelles, leurs activités sont mises en compétition avec d'autres régions, européennes ou mondiales et c'est le cas de l'exemple de la coopération décentralisée qui met en partenariat la Commune de Bantè avec la Région de Picardie en France. La compétitivité d'une commune se joue aujourd'hui sur l'attractivité de ses territoires locaux à s'affirmer sur le plan mondial, en misant sur son dynamisme en termes d'innovation. Cette attractivité est liée à l'accessibilité des territoires par de grandes voies et de tronçons d'autoroutes en vue de faciliter la libre circulation des personnes, des biens et services. Le développement du réseau numérique et des télécommunications va aussi dans le même sens.

### **2.5.2 Cohésion économique et sociale entre les territoires de la Commune de Bantè**

Tous les arrondissements ne sont pas égaux face à ces enjeux économiques. Ainsi, les arrondissements des grandes aires urbaines sont plus compétitifs que les autres. De même, des arrondissements peuvent être fragilisés par des délocalisations et perdre de leur attractivité. C'est pourquoi les acteurs politiques et certaines structures comme la Mairie et le PAGEFCOM soutiennent les territoires en difficulté par exemple par la mise en place d'une politique d' "équité territoriale" en ce qui concerne la création de forêt communale dans chaque arrondissement.

### **2.5.3. Intégration des impératifs du développement durable**

Au sommet de Rio (1992), 173 chefs d'Etat ont décidé de mettre en route un plan d'action appelé Agenda 21 pour faire face à la crise écologique. Son objectif est d'appliquer le principe du développement durable aux collectivités territoriales. Depuis lors, la plupart des collectivités territoriales locales ont adopté leur Agenda 21 local et proposent aux élus des mesures concrètes dans le domaine du développement durable. De même, les grandes orientations de la Déclaration de Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (DEPONAT), les documents du Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire (SDAT), du Schéma Territorial d'Aménagement et de Développement (STAD), renforcés par la *Loi* N° 98-030 du 12 février 1999 portant *loi-cadre sur l'environnement* en République du *Bénin* proposent à l'échelle de plusieurs communes des projets d'aménagement et de développement durables (PADD).

Le développement durable intègre un volet social qui fait également partie des enjeux de l'aménagement des territoires. La stratégie nationale du développement durable (SNDD) incite les collectivités et administrations à recourir aux clauses sociales avec pour objectif de favoriser l'accès au logement décent pour tous sans compromettre la capacité des générations futures à se satisfaire.

Ces différents types de conflits et enjeux de l'aménagement du territoire déterminent le rôle des acteurs et engendrent des conséquences sur le plan socio-économique et environnemental (chapitre III).

## **CHAPITRE III**

### **EFFETS ET MODES DU REGLEMENT DES CONFLITS LIES A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DANS LA COMMUNE DE BANTE**

Ce chapitre présente les effets et modes du règlement des conflits liés à l'aménagement du territoire.

#### **3.1 Effets socio-économiques des conflits fonciers**

Ils sont liés à la gestion foncière et à la réalisation d'infrastructures sociocommunautaires de base.

##### **3.1.1 Effets sociaux de la gestion foncière**

Ils prennent en compte : les tensions sociales découlant des conflits fonciers, les pertes en vies humaines liées aux revendications de droits de propriété, les arrestations exécutées dans le cadre des procédures de règlement des conflits fonciers et les contraintes de construction d'habitation pour cause de conflits, la haine tribale, les tueries, la méfiance et les déplacements des populations touchées.

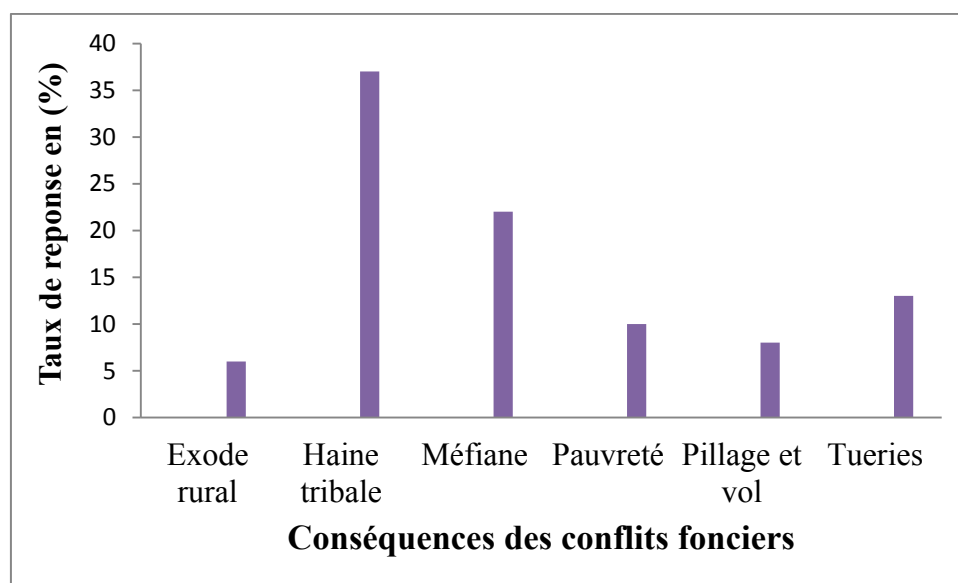
Les enquêtes de terrain ont prouvé que les conflits fonciers dégénèrent parfois en affrontements mortels et empoisonnent les relations entre membres d'une même communauté. Ainsi, la cohésion sociale, jusqu'à l'intérieur même des familles, est profondément affectée pour cause de conflit. De même, le risque de perte des investissements dans la construction des bâtiments du fait des conflits fonciers, amène les populations ou la mairie à repousser des projets de construction d'infrastructures communautaires (photo 8).

Pour 52 % des enquêtés, les frais liés au coût du règlement des conflits dans les tribunaux amènent certaines personnes à changer de statut dans la société voir simplement à quitter la zone. Ce cas est plus fréquent chez certains éleveurs qui

perdent leurs troupeaux et, sont obligés d'émigrer vers d'autres milieux jugés plus stables.

### 3.1.2 Effets économiques de la gestion foncière

Les conséquences des conflits cités par les répondants sont entre autres, la pauvreté, les pillages et vols. Les répondants estiment que c'est « toute la population » qui est victime de ces conséquences liées aux conflits fonciers dans la Commune. La figure 11 montre les différentes conséquences issues des conflits fonciers.



**Figure 11 :** Conséquences des conflits fonciers dans la Commune de Banté  
*Source: Enquêtes de terrain, mars 2016*

De cette figure 11, il se dégage que la haine tribale est la principale conséquence liée à la terre à 37,93 %. Il est suivi de la Méfiance et des Tueries qui occupent aussi des proportions importantes 22,75 % et 13,79 % respectivement. Quant à la pauvreté, pillage et vol, et exode rural, ils ne sont pas si influents avec des proportions suivantes : 10,34 %, 08,27 % et 06,89 %.

Ainsi, les informations recueillies et observations faites lors des travaux de terrain prouvent que les conflits fonciers, participent activement à la détérioration de l'économie locale. Pour les investisseurs rencontrés, les conflits

fonciers ont contribué à la mise en place d'un environnement préjudiciable à toute initiative d'investissement. Puisque le foncier constitue l'assise de toute activité génératrice, il est préjudiciable d'investir dans une ville pour être en permanence en proie à des risques d'éviction en matière de droit foncier.

Les pertes financières générées par les ventes frauduleuses dont peuvent être victimes les opérateurs économiques, les procédures judiciaires sans fins et les importantes dépenses réalisées dans le cadre du règlement des conflits fonciers sont autant de goulots d'étranglements à l'activité économique. La photo 8 montre la destruction du bâtiment Pia Market à Adjantè.



**Photo 8** : Destruction de bâtiment Pia Market à Adjantè  
*Prise de vue : Assogba, mars 2016*

L'observation de la photo 8 révèle la destruction de bâtiment de l'entreprise Pia Market agréée dans la distribution des gaz domestiques Oryx et des produits alimentaires. Cette destruction est due à la vente frauduleuse de la parcelle abritant ce bâtiment par un supposé propriétaire terrien.

Face à de telles réalités foncières, les potentiels investisseurs déplacent leurs projets vers d'autres communes ou attendent une amélioration desdites conditions avant la mise en œuvre de leur projet. De même, les pertes enregistrées dans le cadre d'achat de parcelles auprès de personnes qui ne

détiennent pas les droits réels plombent ou retardent ainsi le démarrage des activités pour lesquelles une telle acquisition a été faite. Dans un tel contexte, les conflits n'affectent pas seulement les victimes directes, mais aussi l'économie et les finances de la collectivité locale qui connaissent des difficultés à cet effet. Car, une telle situation participe à l'amenuisement de l'assiette fiscale de la mairie, du moment où les maisons cassées, les activités économiques détruites ne pourront plus contribuer au budget communal par le biais de la fiscalité. Ce qui impacte significativement le financement des actions de développement local dans le milieu d'étude.

### **3.1.3 Effets des conflits liés à la réalisation d'infrastructures sociocommunautaires**

Les conflits fonciers constituent un facteur limitant pour la réalisation d'infrastructures tant publiques que privées. En effet, le risque de perte des investissements dans la construction des bâtiments du fait des conflits fonciers, amène les populations ou la mairie à repousser certains projets de construction. Dans d'autres circonstances, ces conflits empêchent la réalisation des dites infrastructures.

Cependant, les conflits liés à l'aménagement du territoire dans la Commune de Bantè ont tant d'inconvénients que d'avantages. C'est ce qu'on peut comprendre à travers la photo 9.



**Photo 9** : Domaine conflictuel abritant le château d'eau à Lougba  
*Prise de vue* : Assogba, mars 2016

La photo 9, montre un domaine abritant l'adduction d'eau villageoise à Lougba qui a été le théâtre de conflits entre deux familles voisines qui estiment être les vrais propriétaires terriens. Ce conflit a engendré des tensions et des soulèvements de part et d'autre des deux familles concernées.

Alors, vu l'importance des conséquences de ces conflits, la mairie en collaboration avec l'Etat central ont trouvé un terrain d'entente avec les supposés propriétaires et l'ont transformé en réserve administrative en y installant un château d'eau dans le but de fournir de l'eau potable à la population y compris les deux familles en conflit. La figure 12 présente la carte de la répartition d'infrastructures communautaires dans la Commune de Bantè.

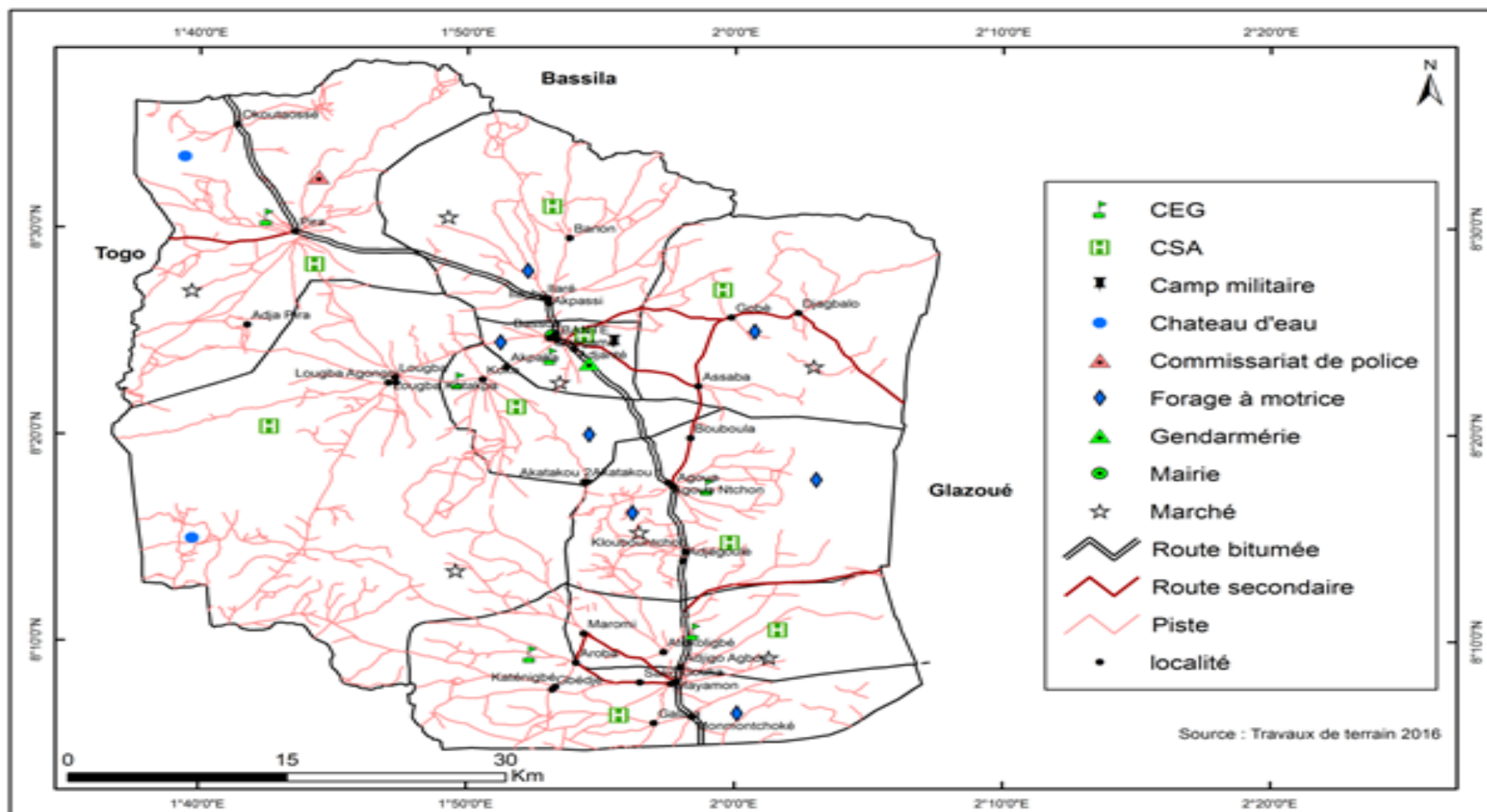


Figure 12 : Carte de la répartition des infrastructures sociocommunautaires dans la Commune de Bantè

L'analyse de la figure 12, présente la répartition des infrastructures sociocommunautaires dans la Commune de Bantè. En effet, il est constaté que tous les arrondissements disposent d'un centre de santé d'arrondissement (CSA), des écoles primaires et publiques, d'un ou des collèges d'enseignement général, d'un ou des forages à motricité humaine et d'un château d'eau. Tous les arrondissements disposent chacun d'un marché qui s'anime selon un calendrier précis et contribuent à 67 % des frais fiscaux de la mairie. L'arrondissement de Bantè centre est le plus urbanisé car en plus de ces infrastructures citées ci-dessus il abrite la Brigade territoriale de Gendarmerie, les Institutions de Micro finance, le CeCPA etc.

### 3.1.4 Lieux et durée de règlement des conflits fonciers

Il existe plusieurs lieux et durée de règlement des conflits. Ces règlements ont des durées selon l'importance et le lieu des conflits comme l'indique le tableau IV.

**Tableau IV: Lieux et durée de règlement des conflits fonciers**

Lieux de règlement des conflits fonciers	Durée de règlement (en mois)			Total général
	< 1	1_5	> 5	
Mairie/Arrondissements	19,56	8,89	0,00	30,37
Brigade/Commissariat	6,67	8,15	5,19	20,00
Chefferie Traditionnelle	31,79	6,67	0,00	35,56
Sur le Terrain	9,15	0,00	0,00	8,15
Tribunal	0,00	0,00	5,93	5,93

*Source: Enquêtes de terrain, mars 2016*

L'analyse du tableau IV, montre que les conflits se règlent à plusieurs lieux. Il s'agit de la Mairie/Arrondissements, Brigade/Commissariat, Chefferie Traditionnelle, sur le Terrain et au Tribunal. Il est à noter que le règlement à la

chefferie traditionnelle est plus utilisée et occupe 31, 79 %. Il est suivi de la mairie/arrondissement (19 %). Les autres tels que : brigade/commissariat, sur le terrain et tribunal sont faiblement représentés.

En ce qui concerne les durées de ces règlements, elles varient entre un et cinq mois et souvent plus selon le cas.

Ces différents lieux et durée du règlement de ces conflits suscitent aussi des mécanismes de prévention.

### **3.2 Modes de règlement des conflits**

Les modes de règlement des conflits varient suivant l'ampleur des dégâts et les acteurs en jeu. Ainsi, les institutions de règlement sont traditionnelles, locales, communautaires ou étatiques.

#### **3.2.1 Diplomatie Préventive Locale (DPL)**

##### **3.2.1.1 Règlement des conflits par les autorités traditionnelles locales**

Ce mode de règlement de conflit est suivi par 31,79 % selon les enquêtes de terrain. En effet, les autorités coutumières qui interviennent dans ce cas de règlement sont : les chefs de familles, les chefs des collectivités familiales et les Rois. D'une manière générale, la conciliation se fait en trois étapes à savoir :

- la plainte verbale par l'une des parties en litige ;
- l'invitation de l'autre partie en litige et fixation de la date de règlement ;
- la tenue de la séance de règlement.

Les conflits qui sont réglés par les autorités traditionnelles ou les autorités locales sont des conflits mineurs n'entraînant pas de pertes en vies humaines. Ces autorités sont compétentes à condition que ces conflits se soient déroulés dans leurs territoires, et qu'ils aient mis en opposition des acteurs locaux ou étrangers résidents. Ce type de règlement tient compte des réalités sociales et se

base sur les fondements traditionnels. Sa caractéristique est qu'il met les deux protagonistes en face des élus locaux (délégué, conseiller, Chef d'Arrondissement) ou des chefs traditionnels (roi, chef de terre, sages, chef peulh etc.).

Le règlement se fait à l'amiable, après consentement des deux parties. Si c'est nécessaire, des amendes sont payées par le fautif et des poignées de mains sont échangées à la fin. Il a été enregistré au cours de l'enquête de terrain en 2015 environ cent vingt-sept (127) cas de conflits résolus par le palais royal.

### **3.2.1.2 Règlement de conflits par les autorités communautaires**

Les acteurs de conciliation des structures administratives locales et même nationales sont : les élus locaux, les préfets, les chefs de brigade, les autorités du Ministère chargé de l'administration territoriale, de la défense et la Présidence de la République. Quant à la procédure de conciliation, elle se déroule en quatre (04) étapes à savoir :

- la lettre de plainte d'une partie au litige ou visite par une délégation de la collectivité partie à un litige ;
- en cas d'urgence, interdiction immédiate aux parties ou à l'une d'elles de se rendre sur les lieux litigieux ;
- l'invitation ou convocation des parties ;
- la tenue de la séance de règlement.

En effet, chaque arrondissement de la Commune de Bantè dispose des comités locaux pour le règlement des conflits mineurs c'est-à-dire ceux qui n'ont pas engendré des pertes en vie humaine. Ces autorités sont compétentes à condition que ces conflits se soient déroulés dans leur territoire respectif et qu'ils aient mis en opposition des acteurs locaux et l'administration locale lors d'un aménagement du territoire.

Par ailleurs, les autorités forestières en cas des actes de vandalismes insupportables par les parties prenantes, sollicitent le concours de la gendarmerie en rescousse.

### **3.2.2 Règlement de conflits par le Tribunal de Première Instance de Savalou**

Les protagonistes de conflits peuvent faire recours au tribunal en cas d'insatisfaction du verdict des autres instances.

En cas du non satisfaction du règlement des conflits par les autres moyens, les parties concernées peuvent faire recours au Tribunal de Première Instance de Savalou. Par contre, les conflits qui se soldent par des coups et blessures graves ou des pertes en vies humaines, relèvent de la compétence du Procureur. Les autorités de la police judiciaire sont immédiatement saisies et vont sur le terrain pour faire les constats d'usage.

Les coutumes auxquelles les juges du tribunal se réfèrent sont essentiellement celles des: Ifè, Ictha, Idaasha, Nagot, Mahi Adja etc. Les juges se fondent donc exclusivement sur la coutume des parties en cause pour délibérer. Les débats ont un caractère public et contradictoire (avec possibilité du huis clos), l'assistance d'interprète est souvent indispensable pour traduire les débats en langues locales.

Il faut préciser que pendant longtemps, les parties gagnantes abusent des décisions de justice en faisant valoir leurs droits de propriété sur des domaines riverains aucunement concernés par les décisions en jouant sur les limites. Cette situation amène le tribunal à appeler des experts géomètres pour une délimitation du domaine, sanctionnée par un levé topographique lorsqu'une instruction commence. Le tableau V fait le récapitulatif sur cinq (05) ans du volume annuel du nombre de conflits fonciers issus de la Commune de Bantè.

**Tableau V** : Volume annuel du nombre de conflits fonciers délibérés par le Tribunal de Première Instance de Savalou.

<b>Années</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
Nombre de dossiers délibérés	81	86	105	57	121
Nombre de dossiers traités	15	29	53	31	26

*Source* : Tribunal de Première Instance de Savalou, mars 2016.

De l'analyse du tableau V, il ressort que la moyenne annuelle des conflits fonciers délibérés par les diverses chambres du Tribunal de Première Instance de Savalou est de 80 avec un minimum annuel de 57 conflits et un maximum de 121 conflits. Ces nombres relativement élevés montrent toute l'importance des conflits fonciers enregistrés. Selon les juges, le règlement des conflits fonciers et ceux entre agriculteurs et éleveurs constitue la principale activité judiciaire au Tribunal de Première Instance de Savalou.

Le nombre annuel de dossiers traités au tribunal varie entre 15 et 53. Ce faible taux des dossiers traités au tribunal de 2011 à 2015 est dû à l'insuffisance de ressources humaines et la lenteur de l'administration judiciaire. Ces différents modes de règlement de conflits élucidés ont des limites.

### **3.3 Limites des modes de gestion des conflits fonciers**

#### **3.3.1 Limites liées aux procédures de conciliation familiale**

La principale limite de ce mode de gestion réside dans le fait qu'il est utopique voire même impossible de prendre des décisions en toute impartialité et de façon objective dans les procédures de conciliation familiale. Par ailleurs, pour 77 % des enquêtés, la corruption des personnes compétentes à décider dans le cercle familial est chose très fréquente. De même, les relations privilégiées antérieures au litige ne sont pas sans influence sur les sentences des sages.

### **3.3.2 Limites de règlement des conflits par les autorités communales**

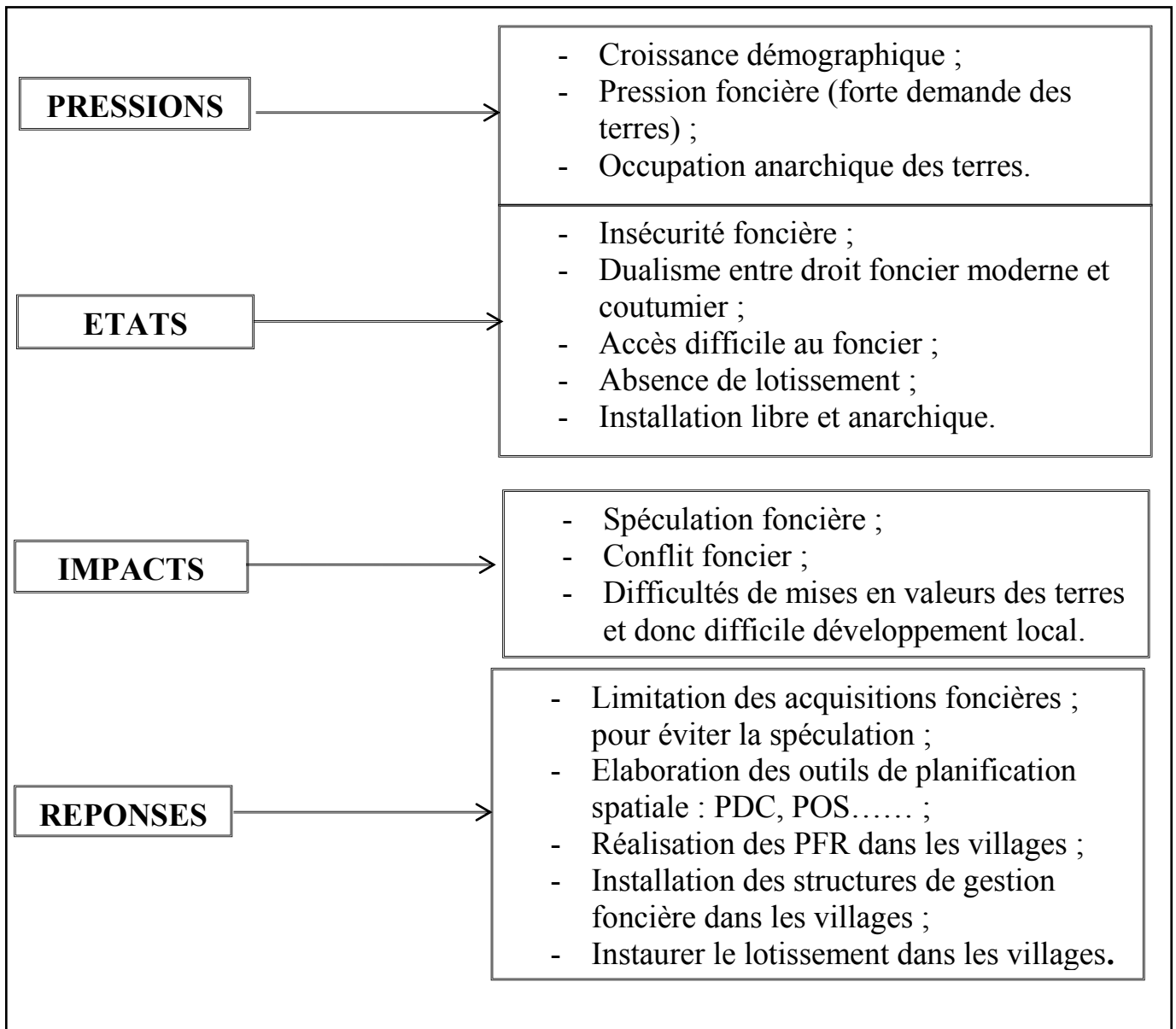
Il se développe de plus en plus dans nos communes, une politisation de tous les secteurs de la vie. Le pouvoir politique s'ingère dans tous les domaines et toutes les couches sociales s'adonnent à la politique politicienne. Il existe un clientélisme politique qui entraîne des réticences à faire exécuter certaines mesures ayant un coût socio-économique.

La méfiance et les risques de partialité des membres du conseil communal sont aussi les limites principales des mesures communales pour la résolution des conflits fonciers. En effet, pour 89 % des personnes enquêtées, les décisions rendues au niveau des chefs quartiers ou de villages, des Chefs d'Arrondissement et au Service des Affaires Domaniales et Environnementales opérationnel de la Mairie de Bantè sont partiales et politiques. De plus, les remises en cause répétées de part et d'autres amènent les autorités communales à renvoyer la plupart de temps les conflits vers le Tribunal de Première Instance de Savalou.

### **Limites de règlement des conflits par le Tribunal de Première Instance de Savalou**

Les principales limites des mesures institutionnelles concernent la lenteur dans les procédures de règlement des conflits et aussi, les procédures coûtent très chères aux justiciables qui pour la plupart ont un faible pouvoir d'achat. En effet, les procédures durent en moyenne cinq (05) ans, d'autres vont même au-delà d'une quinzaine d'années. Si l'insuffisance des moyens humains (magistrats, greffiers, agents administratifs), et des moyens matériels (salles d'audiences) sont récurrents au niveau de l'appareil judiciaire du Tribunal de Première Instance de Savalou, d'autres causes telles que les renvois incessants des dossiers pour de multiples raisons expliquent ces lenteurs. Car en matière de droit civil traditionnel (coutumier) les renvois sont souvent dus aux parties qui ne se présentent pas aux audiences.

Parfois, les témoins ne font pas preuve d'honnêteté dans leurs déclarations et ceci pour des intérêts particuliers. Ces conditions obligent les juges à donner des sentences parfois mal fondées. L'analyse des résultats obtenus à l'issue de cette recherche a été faite à l'aide du modèle PEIR (figure 13).



**Figure 13:** Modèle PEIR appliqué pour l'analyse des résultats

*Source : Enquêtes de terrain, mars 2016*

De l'observation de cette figure 13, il ressort que la croissance démographique exerce une pression foncière traduite par la forte demande des terres. Cette

pression foncière entraîne des états tels que : l'installation libre, l'accès difficile à la terre, occupation anarchiques des terres, contradiction entre le droit foncier moderne et le droit foncier coutumier et insécurité foncière.

Ces états favorisent les impacts comme la spéculation foncière, les difficultés à mettre en valeur des terres et donc des problèmes de développement, ainsi que les conflits fonciers. Mais, à tous ces problèmes fonciers existent des réponses de solutions telles que : la limitation des acquisitions foncières pour la spéculation, l'élaboration des outils de planification spatiale dont le PDC, la POS, la réalisation des Plans Fonciers Ruraux (PFR) dans tous les villages, installation des structures de gestion foncière dans chaque village et instauration de lotissement dans tous les arrondissements de la Commune.

Il faut retenir de cette figure que la population de la Commune de Bantè a connu une croissance rapide de 1992 à 2013. Cette augmentation de la population exige une utilisation importante en superficies de terre pour l'agriculture, la construction et le pâturage. Cette forte demande entraîne des conflits autour des espaces disponibles. Ces conflits ont engendré des lourdes conséquences sur les habitants de ces arrondissements. A tous ces conflits existent des modes de gestion et de prévention pour leur règlement afin de les éviter à l'avenir. Tous ces résultats ont fait l'objet d'une discussion.

### **3.4 Discussion**

#### **3.4.1 Types de conflits fonciers et effets socio-économiques**

Presque partout où la transition démographique s'est produite, elle a commencé par une baisse de la mortalité grâce aux progrès économiques et sanitaires ; la natalité étant restée élevée pendant une ou deux générations (Oboli, 2015). Il en est résulté un excédent des naissances sur les décès alimentant une croissance rapide de la population. Une fois la limitation des naissances largement

répandue, la natalité plus basse a équilibré à nouveau à peu près la mortalité et l'excédent s'est réduit ou a disparu (François, 2012). La population de la Commune de Bantè était de 82.129 habitants en 2002. Elle est estimée à 107.181 habitants en 2013 soit une croissance de 2,78 % (INSAE, 2013) en environ 80 % de cette population cultivent la terre. Cette disponibilité en ressource humaine constitue un atout pour le développement local de la commune de Bantè (INSAE, 2013). Les travaux effectués par (Allagbè, 2010) montrent que l'occupation en grand nombre des espaces agricoles témoigne du phénomène de l'urbanisation, de diffusion dans l'espace rural de formes d'habitats, d'infrastructures et d'activités en rapport avec des modes de vie urbains.

La forte demande de terre pour des projets d'infrastructures industrielles, commerciales ou d'habitation, conduit à de fréquentes opérations de morcellement des terres agricoles suivies de leur vente par les paysans. Les acquisitions se font parfois sur plusieurs hectares. Les transactions foncières frauduleuses se sont développées. En principe, la gestion des terres collectives relève du pouvoir de chaque conseil de collectivité dirigé par son chef. C'est donc le conseil qui détermine entre autres les critères de répartition ou de gestion des terres.

Mais il arrive qu'une personne ou un petit groupe vende en partie ou en totalité le domaine collectif, sans l'avis des autres (Oboli, 2015). Ceci conduit souvent à des contestations de la part des autres membres du groupe qui réclament leur part. Dans bien des cas, ces dossiers restent entre les mains de la justice pendant des années, sans solution, et de vastes domaines, agricoles ou non, restent inoccupés (Paillat, 1976). La disponibilité en ressources humaines et les espaces occupés expliquent l'occupation anarchique des populations et par ricochet entraîne des conflits fonciers.

En Afrique subsaharienne, l'accès à la terre se fait presque exclusivement par location, vu l'indisponibilité de terres pour l'achat ce qui confirme les résultats obtenus par (Mathieu, 2010). Pour eux, les grands fermiers détenteurs de grands espaces, font louer la terre et le pouvoir coutumier n'a quasiment aucune terre propre. Pour les champs communautaires, la population se cotise pour louer des terres aux propriétaires.

Les conflits fonciers les plus fréquents sont ceux qui opposent les agriculteurs aux éleveurs et le dépassement des limites territoriales par pays ou communes frontaliers. D'autres conflits courants sont liés au dépassement des limites des champs, manque de cohésion social et la dynamique des conflits de leaderships pour des intérêts politiques électoralistes (Mathijs *et al.*, 2005).

### **3.4.2 Mode de gestion des conflits fonciers et d'aménagement**

Les juridictions qui connaissent des conflits domaniaux ou fonciers sont de deux ordres : les Juridictions de l'ordre judiciaire et celles de l'ordre administratif. Avant l'avènement de la loi n° 2001-37 du 27 Août 2002 portant organisation judiciaire en République du Bénin, les deux Ordres de juridictions étaient réglementées par des textes distincts. La loi du 27 Août 2002 a créé une chambre administrative tant au niveau des tribunaux de première instance qu'au niveau des Cours d'Appel (articles 49, 53, 61, 65, 66 et 67). Mais, cette loi a prévu en ses dispositions transitoires qu'en matière administrative, la chambre administrative de la Cour Suprême demeurera compétente jusqu'à l'installation des chambres administratives des Cours d'appel et Tribunaux de première instance (article 84). Les enquêtes menées par Houessou (2006), dans le cadre de ses recherches sur la justice ont montré que l'absence d'autorités foncières coutumières pose aujourd'hui des problèmes considérables. Devant les tribunaux, un très grand nombre de conflits porte sur des limites foncières jadis fixées par des anciennes autorités. En l'absence de ces autorités, les juges sont

contraints de se fier à des témoignages, souvent contradictoires, de voisins ou de membres de la famille. En général, les problèmes posés ne peuvent pas être résolus de manière satisfaisante, faute de normes et d'autorités véritablement reconnues par la population. Pour mieux gérer les conflits qui se produisent dans ce contexte, Oboli (2015), propose d'abord de prendre conscience de l'ampleur et de la gravité des problèmes. La reconnaissance de l'absence de normes et d'autorités en matière foncière appelle à des solutions négociées. Au niveau des tribunaux, c'est surtout la conciliation, inspirée des valeurs traditionnelles, de moralité et d'intégrité, qui devrait être privilégiée. Selon Houessou (2006), les tribunaux devraient avant tout, être des lieux où se rétablissent les liens sociaux. Des pistes concrètes pour une réforme du système judiciaire allant dans ce sens sont proposées au chapitre 4 de la publication sur la justice en milieu rural. En dehors de toutes ces discussions, des approches de solutions ont été proposées.

### **3.5 Suggestions pour la réduction des conflits fonciers et d'aménagement**

Prenant en compte la complexité du fait foncier et de l'ampleur des problèmes qui y sont liés, il urge que les stratégies adéquates et actions efficaces soient encouragées pour un développement durable. Ceci induit une série d'actions et d'initiatives à l'endroit des acteurs impliqués dans la gestion foncière.

#### **3.5.1 A l'endroit des autorités communales**

Les propositions suivantes permettront une application parfaite des lois et textes dans les domaines tels que : le volet foncier (amélioration de la connaissance du patrimoine foncier et immobilier), doter la commune d'outils de gestion foncière, le volet aménagement (production et gestion des données nécessaires à l'amélioration des infrastructures urbaines) doit être pris en compte. Les arrondissements étant inégalement dynamiques (inégalités de desserte, d'activités économiques, de revenus, de modes de vie des habitants, etc.). La

Commune doit penser à une " Convergence "c'est-à-dire se fixer pour objectif un "rééquilibrage territorial" au profit des territoires les moins développés. Ainsi, les territoires défavorisés sur le plan social, peuvent bénéficier d'aides spécifiques à ce titre de la part de l'administration centrale et les collectivités territoriales locales.

En outre, les autorités doivent :

- encourager la Diplomatie Préventive Locale. ;
- investir dans l'amélioration des conditions de vie des populations en octroyant des micro-crédits car un corps sain dans un environnement sain est garant d'une tranquillité et d'une paix sociale durable ;
- renforcer la sensibilisation des populations riveraines de forêt classée d'Agoua sur le caractère patrimonial de la réserve ;
- penser et appliquer le développement durable qui doit être à la fois économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable. Le social doit être un objectif, l'économie un moyen et l'environnement une condition.
- privilégier la coopération plutôt que la répression afin que l'administration forestière gagne à nouveau la confiance des populations riveraines ;
- procéder à une gestion rationnelle des équipements marchands ;
- élargir la base de l'assiette fiscale ;
- élever le niveau de recouvrement des taxes ;
- intégrer le RFU (Régime Foncier Urbain) dans le mode de gestion du foncier;
- informer la population et vulgariser le nouveau code foncier en vigueur ;
- instaurer une participation active de la population à la base dans les projets d'aménagement ;
- améliorer l'organisation et l'évaluation des politiques d'aménagement ;
- instaurer un nouveau mode de relation entre les acteurs décideurs et les collectivités territoriales ;

- partager l'évaluation et la connaissance des politiques d'aménagement ;
- Tirer les conséquences liées aux conflits fonciers et à l'aménagement du territoire pour réorganiser le rôle des acteurs géopolitiques et sociaux.

### **3.5.2 Atténuation des procédures judiciaires**

Face aux différents problèmes qui minent l'administration judiciaire des propositions ci-dessous sont faites :

- doter la justice du personnel nécessaire tant en qualité qu'en nombre et le renforcer périodiquement sur les réalités foncières. Ceci permettra d'assurer la formation permanente des Magistrats, Greffiers, Avocats, Notaires et Huissiers sur les faits fonciers ;
- doter le tribunal de Première Instance de Savalou en ressources matérielles et financières indispensables à son bon fonctionnement et à une célérité dans ses services, surtout ceux liés au règlement des litiges fonciers ;
- œuvrer à diminuer la cherté des procédures judiciaires, surtout ceux relatifs aux honoraires des avocats dont les coûts caracolent dans certains cas, plusieurs millions.

En somme, les conflits fonciers prennent de l'ampleur en dépit de tous les efforts des autorités communales et judiciaires pour les juguler, ce qui attise les tensions sociales et plombe le développement économique d'où la nécessité de renforcer les mécanismes de gestion des conflits.

## **Conclusion et perspectives**

Au terme de cette étude, la Commune de Bantè dispose d'un potentiel foncier très important et convoité par les populations. Les types de sol, de relief, de climat sont favorables à l'occupation humaine et les différentes activités développées par les populations notamment l'agriculture qui constitue le principal facteur de la dynamique foncière. La quête de l'espace vital et la convoitise de l'espace de production économique entraînent différents types de conflits.

Les domaines publics réservés sont occupés par des habitations, des terres protégées ont connu l'emprise humaine pour des exploitations à but économique sans autorisation. Les rivalités de gagner les infrastructures communautaires se notent entre les élus locaux dans tous les arrondissements provoquant ainsi des conflits d'aménagement du territoire car la démocratie combinée à la décentralisation donnent beaucoup plus d'atouts aux populations à la base, les élus locaux et municipaux. Leur gestion participative avec les autorités centrales amènent souvent à des conflits face aux enjeux de l'aménagement du territoire. Les problèmes de limites frontalières entre Lougba et Pira, Akpassi et Pira, Bobè et Agoua sont fréquents. Au niveau de la Forêt classée d'Agoua, les arrondissements limitrophes veulent avoir un droit de contrôle et bénéficier des privilèges du projet PAMF. Pour raison d'activités lucratives, les espaces protégés connaissent l'intrusion des populations.

De ce fait, les autorités locales doivent prendre toutes les dispositions pour mettre en application de façon rigoureuse les textes issus des nouvelles reformes foncières au niveau national afin d'éviter des conflits. Elles doivent par conséquent sensibiliser les populations sur les procédures d'accès et d'acquisition des terres tant dans les villes que dans les campagnes en vulgarisant le nouveau code foncier.

Il faut aussi que les réserves foncières appartenant à la mairie soient loties, sécurisées et connues des populations et qu'elles soient réellement destinées à la réalisation d'infrastructures publiques au lieu d'être partagées au profit de quelques individus et acteurs politiques ayant temporairement les pouvoirs décisionnels.

Dans ces crises découlant de nombreux enjeux de l'aménagement, le rôle des acteurs est à la fois essentiel et complexe: ils doivent avoir d'une part, la capacité de représentation, ensuite celle de négociation et enfin celle de communication. La réussite de l'action des élus dans ces situations extrêmement difficiles passe par des compétences nécessaires relatives à la géopolitique : analyse des rapports de forces entre acteurs, analyse des alliances possibles (sur qui s'appuyer), analyse des représentations efficaces (comment se concilier par les médias) ; car si l'aménagement fait conflit, le conflit fait aussi l'aménagement.

### ✓ Perspectives de recherche

Les pays du tiers monde, notamment les pays africains, sont confrontés à de grands problèmes de développement (Nounawon, 2009). Dans ces pays en développement, la terre constitue la seule source de richesse. Les investisseurs nationaux comme étrangers ont besoin de la terre pour l'installation de leurs usines et buildings afin de créer la richesse (Comby, 2011). De même, depuis des décennies, la terre qui est le support de toutes les activités devient un enjeu majeur, économique et très convoitée aussi bien par les particuliers que par l'Etat lui-même (Camara, 2005). La terre constitue alors l'élément fondamental de l'appareil de production et détermine la capacité de production agricole. Le renforcement de cette base économique nationale est partout une priorité dans les plans de développement. Elle constitue donc une ressource importante. Du fait de son importance, sa gestion est devenue un enjeu majeur du développement local (Edja, 2012).

Du moment où son importance est reconnue par tous, l'attribution de la terre, son utilisation, son aménagement, sa vente, son achat, sa taxation en un mot, sa gestion sont devenues des préoccupations majeures. La non prise en compte de ces préoccupations dans les opérations d'aménagement du territoire conduit souvent à des situations conflictuelles. Les opérations de lotissement, les coopératives d'aménagement rural et la mise en place de certaines infrastructures sociocommunautaires de base sont aussi confrontées à d'énormes problèmes faute de dynamique participative et d'excès d'influence de leaders politiques. Il est désormais clair qu'il n'est pas possible de concevoir le développement d'une localité sans une bonne gestion de son foncier et sans intégrer une approche participative de tous les acteurs à divers niveaux.

Selon Tchaou (2009), les impôts dans les villes ont en général pour base l'usage du sol. Il s'avère donc indispensable que l'accent soit mis sur la connaissance de

ceux qui occupent le sol et l'utilisation qu'ils en font pour améliorer les ressources fiscales locales et financer les infrastructures de développement. La Commune de Bantè n'échappe pas à toutes ces réalités.

Les résultats des travaux effectués par Samba (2011), soulignent déjà que les ressources issues de la gestion du foncier prennent une part importante dans les ressources propres des mairies. Elles connaissent depuis quelques décennies une flambée du prix du foncier sur toute l'étendue du territoire national. Dans la Commune de Bantè, la disponibilité des terres et de leur accès relativement bon marché, les différents aménagements du territoire entrepris et les projets d'installation d'usines attirent les investisseurs nationaux et étrangers. Cet état de fait explique le coût relativement élevé des prix des terrains.

D'après Zannou (2014), les contraintes liées au développement local sont entre autres, les difficultés d'obtention de terrains pour abriter les infrastructures sociocommunautaires, le non viabilisation des localités, le non attrait des centres urbains, etc. Face à ces constats, trois questions se posent :

- comment le foncier est- il géré dans la Commune de Bantè ?
- quelles sont les difficultés de gestion du foncier dans le milieu ?
- quels sont les effets des difficultés de gestion du foncier sur le développement communal ?

C'est pour répondre à ces questions que le thème intitulé « *Rôle des acteurs géopolitiques et sociaux face aux conflits de l'aménagement du territoire: cas de la Commune de Bantè* » a été choisi.

Cette recherche est fondée sur les hypothèses et objectifs suivants.

#### ✓ **Hypothèses de travail**

Les hypothèses qui fondent la présente recherche sont :

- le foncier dans la Commune de Bantè est caractérisé par le régime coutumier et moderne ;

- les modes et procédures d'acquisition du foncier sont sources de conflits ;
- les difficultés liées à la gestion du foncier entravent le développement local de la Commune de Bantè.

Pour vérifier ces hypothèses, les objectifs de recherche sont fixés.

### ✓ **Objectifs de recherche**

L'objectif global de cette recherche est de contribuer à une meilleure connaissance de la gestion du foncier en lien avec les enjeux de développement local dans la Commune de Bantè. De façon spécifique, il est question:

- de décrire le mode de gestion du foncier ;
- d'identifier les difficultés liées au mode de gestion du foncier ;
- de déterminer les effets des difficultés de la gestion du foncier sur le développement local.

Dans le but d'atteindre ces objectifs et de vérifier les hypothèses de départ, une démarche méthodologique sera adoptée à savoir : la recherche documentaire, les enquêtes de terrains, le traitement et l'analyse des données.

## **Bibliographie**

1. Adjallala. O. (2015) : Modes d'accès à la terre, occupation du sol et systèmes de culture sur le plateau d'Allada : cas des Communes d'Allada et de Tori-Bossito. Mémoire de DEA, FLASH/ UAC, 133 p.
2. AFRIQUE CONSEIL (2006) : Monographie de la Commune de Bantè. Mission de Décentralisation, Programme d'Appui au Démarrage des Communes, 36 p.
3. Akpinfa D. (2006) : Problématique de la gestion foncière dans les centres urbains secondaires du Bénin : cas de Glazoué et de Dassa-Zoumé. Mémoire de maîtrise, DGAT/FLASH/UAC, 89p.
4. Allagbè M. (2010) : Etude des impacts socio-économiques du Projet d'Aménagement des Massifs Forestiers (PAMF) sur les populations de la Commune de Bantè. Mémoire de maîtrise, DGAT/FLASH/UAC, 85 p.
5. Alloké P. (1989) : « Le processus de règlement des conflits comme mode de contrôle du changement social (Niamey-Niger) », Thèse de Doctorat de l'Université de Paris I, juin, 572 p. Citée dans le lexique Miliça Cubrilo.
6. ASECNA (2010) : Fichier numérique 10 p.
7. ASECNA (2014) : Fichier numérique 22 p.
8. Balogoun P. (2004) : Logiques et pratiques des acteurs fonciers dans l'arrondissement d'Abomey-Calavi. Mémoire de DESS/Populations et dynamiques foncières, CEFORP/UAC 2004, 68 p.
9. Bernier B. (1992) : Introduction à la macroéconomie. Dunod, Paris, 217 p.
10. Bio A. (2008.) : La gestion participative comme remède à l'exploitation illégale des aires protégées : Cas de la forêt classée d'Agoua dans la Commune de Bantè. Mémoire de maitrise de Géographie. FLASH/UAC, 81p.
11. Camara L. (2005) : Du conflit à la participation : les aires protégées, un enjeu pour la conservation et le développement local. Cas de la Réserve de

Biosphère transfrontalière du W, Séminaire régionale/ECOPAS, Ouagadougou, Burkina-Faso, pp. 53-58.

12. CeCPA de Bantè. (2015) : Annuaire des statistiques agricoles, 13 p.

13. CIPARISSE G. (2005) : Thésaurus multilingue du foncier. 2è édition, FAO/Rome 2005, 246 p.

14. Comby J. (2011) : Deuxième Projet urbain, projet d'appui à la réforme du foncier et de l'urbanisme : réforme du droit foncier, rapport préalable, Cotonou, DGAT / FLASH / UAC, cours : problématique de développement rural, 60 p + annexes.

15. Dahandé C. S. M. (2008) : La croissance démographique et l'expansion agricole dans la Commune de Bantè. Mémoire de maîtrise. CUP/ FLASH /DGAT. 98 p.

16. Davoudou R. E. (2013) : Problématique de la gestion du foncier dans la ville de Bohicon. Mémoire de Maîtrise Géographie DGAT/ FLASH/UAC, 59 p.

17. Edja H. (2012) : Droits délégués d'accès à la terre aux ressources naturelles dans le sud Bénin. Paris Gret IIED, 249 p.

18. FAO. (2003) : Le régime foncier et le développement rural. FAO Etude sur les Régimes Fonciers, 3/Rome 2003, 65 p.

19. FAO. (2014) : Conflits et gestion des ressources naturelles. 22 p.

20. François F. L. (2012) : Analyse de la population, Edicef, 2éd, 11 p.

21. Glèlè Kakaï R., Kokodé G. (2004) : Techniques statistiques uni-variées et multi-variées : application sur ordinateur. INRAB, MAEP, Cotonou, Bénin, 68 p.

22. Houessou A. (2006) : Dynamique démographique In Rapport sur l'état et le devenir de la population du Bénin, FNUAP, 35 p.

23. Glèlè A. (2007) : Pressions foncières sur l'agriculture dans la commune d'Abomey-Calavi. Mémoire de maîtrise en géographie, DGAT/UAC, 100 p.

24. INSAE (1979) : Résultats du premier recensement général de la population et de l'habitat, 31 p.
25. INSAE (2002) : Cahier des villages et quartier de ville.
26. INSAE (2013) : Résultats provisoires du quatrième recensement général de la population et de l'habitat, 35 p.
27. Katchon M. (2012) : Anthropologie de la mort chez les Nagot de Bantè. Mémoire de maîtrise de Philosophie. FLASH/UNB, 127p.
28. Kakpa I. (2003) : Valorisation des pratiques traditionnelles éléments de gestion participative des forêts : cas de la forêt classée d'Agoua dans la Commune de Bantè. Thèse d'Ingénieur des Travaux CPU/UAC, 90p.
29. Koumassou. T. (2010) : Stratégies des acteurs et gestion de la propriété foncière par les collectivités locales (étude en perspective, innovation, stratégie et organisation. Master II.
30. Lacoste Y. (2003) : De la géopolitique au paysage, dictionnaire de la Géographie édition Armand Colin, Paris, 415p.
31. Lavigne D. (1998) : Quelles politiques foncières en Afrique noire rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité, Paris, Ministère de la Coopération/Karthala, 744 p.
32. Lavigne D. (Philippe). (2002) : «Vers une articulation des modes de régulation foncière ? Avancées récentes et enjeux- Afrique de l'ouest francophone, contribution au séminaire régional sur les enjeux fonciers », 31p.
33. Le Bris D. (1991) : Enjeux fonciers en Afrique Noire, Paris, Khartala, 420 p.
34. Madiot.Y (1993) : l'Aménagement du Territoire Paris, PUF, 304 p.
35. MAEP (2013) : DPP (Direction de la Programmation et de la Prospective Compendiums des statistiques agricoles de plusieurs campagnes Cotonou, 14 p.
36. Marguérat Y. (1985) : Logiques et pratiques des acteurs fonciers à Lomé. Acte de communication au colloque à Paris sur "Stratégies urbaines des pays en voie de développement", ORSTOM : Lomé, 24p.

37. Mathieu P. (2010) : Dynamique et gestion des conflits en Afrique : le rôle des institutions de la gouvernance foncière, 9 p.
38. Mathijs V. L. et Haartsen L. (2005) : Les conflits liés à la terre et les mécanismes locaux de résolution des conflits au Burundi, 21 p.
39. MCA-BENIN (2009) : Analyse des conflits fonciers et leurs modes de règlement, Cotonou, 100 p.
40. MCA-BENIN. (2011) : Analyse des conflits fonciers et leurs modes de règlement : Cotonou, 94 p.
41. Merlin P. et Choay F. (1998) : Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement PUF. Paris, 714 p.
42. Ngouyamsa V. (2006) : Dynamique socioéconomique dans les sites à risque de Douala et ses implications sur l'environnement social. Diplôme d'étude approfondie 2006, Université de Douala, Cameroun, 15 p.
43. Nounawon P. M. (2009) : Question foncière et développement dans la ville de Dangbo. Mémoire de maîtrise en Géographie, FLASH/UAC, 66 p. Paris.
44. Nouroudine S. (2004) : Politique foncière et croissance de l'occupation spatiale en milieu urbain: cas de la ville de Djougou. Mémoire de DESS/Population et dynamiques urbaines, CEFORP/UAC, 70 p.
45. Oboli M. T. (2015) : Dynamique démographique et conflits fonciers dans les arrondissements de Gouka et d'Atokolibe (Commune de Bantè). Mémoire de Maîtrise Géographie DGAT/ FLASH/UAC, 75 p.
46. Odjoubéré J. (2011) : Poussée de la carbonisation à Okouta-ossé, un village périphérique de la forêt classée des Monts Kouffé : problèmes et perspectives pour une gestion durable des ressources naturelles. Mémoire de Master de géographie, UAC, CIFRED, 117 p.
47. Padonou. P. (2013) : Contribution du Plan Foncier Rural à la gestion durable des terres agricoles dans la Commune d'Allada. Mémoire de Maîtrise Géographie DGAT/ FLASH/UAC, 78 p.

48. Paillat P. (1976) : Problème Démographiques d'aujourd'hui, Hatier n°406, Collection dirigée par Georges DECOTE, Paris, 80 p.
49. PAMF (2007) : Plan d'Aménagement Participatif du complexe des forêts classées de Wari-Marou et des Monts Kouffè (volume A: partie descriptive), 267 p.
50. Philippe S. (2007) : Géopolitique de l'aménagement du territoire.
51. Richer C. (2008) : "L'aménagement, entre jeux d'acteurs et enjeu de territoire.", *EspacesTemps.net* Livres.
52. Sabi M. (2013) : Intervention des projets ECOPAS et gestion des conflits autour de la réserve de biosphère transfrontalière du W au Bénin. Mémoire de Maîtrise Géographie DGAT/ FLASH/UAC, 65 p.
53. Samba A. G., 2011. Dynamique de l'occupation du sol des périphéries du parc national du W dans les arrondissements de Founougo et de Soroko (Banikoara). Mémoire de Maîtrise de géographie, FLASH/UAC, 94 p.
54. Schwartz D. (1995) : Méthodes statistiques à l'usage des médecins et des biologistes 4<sup>ème</sup> Edition. Edition médicale, Flammarion, Paris, 314 p.
55. Schmitz. R. (1992) : Les conflits verts. La dégradation de l'environnement, source de tensions majeures. Collection GRIP-Informations, Bruxelles, 200 p.
56. Songbè, C. D. (2014) : Plan Foncier Rural (pfr) : outil de gestion de l'espace rural et de règlement des conflits fonciers dans la Commune de Kpomassè. Mémoire de Maîtrise Géographie DGAT/ FLASH/UAC, 60 p.
57. SPCR-Niger, (2010) : Document des programmes annuels de gestion du monde rural, 23 p.
58. Tchaou S. B. (2011) : Problématique de la gestion foncière et développement local de la Commune de Ouidah. Mémoire de DEA en géographie FLASH/GAT. UAC, 85p.
59. Traoré Y. (2008) : Dynamique urbaine et tensions foncières : rôle et place des acteurs coutumiers dans la production et la gestion foncière au Burkina

Faso. Acte de communication à l'atelier international sur le thème «problématique foncière et aménagement des quartiers périphériques dans les villes africaines» du 17 au 21 novembre 2008 : Bamako (Mali), 53 p.

60. Tribillion J. F. (2013) : Nouveau manuel d'aménagement foncier, Paris, Adef, 317 p.

61. Wokou G. (2010) : Plan Foncier Rural et la gouvernance environnementale dans la Commune d'Agbangnizoun. Mémoire de DESS en Gouvernance, Chaire UNESCO, FADESP, 70 p.

62. Zalé G. (2014) : Contraintes foncières et gestion des espaces agricoles dans le sud-est du Bénin : cas de la Commune de Kérou. Mémoire de maîtrise en géographie, DGAT/FLASH/UAC, 89 p.

63. Zannou S. (2014) : Gouvernance locale et stratégies de développement dans les villes du département du Plateau au sud-est du Bénin. Thèse de Doctorat Unique en Géographie et Gestion de l'Environnement, EDP/FLASH/UAC, 322 p.

## Annexes

### Questionnaire

Cible : les ménages

#### Identification

Date

Nom

Prénoms

Sexe : M  F

Profession.....

Arrondissement.....Quartier/Village.....

Age :.....

1-Depuis quand habitez- vous dans la Commune de Bantè ?

2-Quels les modes d'acquisition des terres dans Commune de Bantè ?

Achat  Héritage  Métayage  Don  Prêt

3-Comment se fait l'acquisition des terres dans la Commune de Bantè ?

Achat  Don  Prêt  Héritage

4-Comment avez-vous acquis votre parcelle ?

Achat  Don  Prêt  Héritage

5-De quelle preuve disposez –vous ?

Acte donation  Convention  Permis d'habiter  Titre foncier

6-Les populations comprennent-ils le bien fondé du lotissement ? oui  non

7-Avez –vous une connaissance des conflits liés à l'aménagement du territoire

dans la Commune de Bantè Oui  Non

8-Quelles en sont les principales causes des différents conflits entre acteurs ?

.....

.....

9-Quels sont les types de conflits que vous connaissez dans la Commune de Bantè ?.....

10-Quelle est la durée de ces conflits ?.....

11-Comment se manifestent t – ils ?.....

12-Quel était l'objet des conflits?

a-gestion de points d'eau b- gestion des pâturages c- gestion d'acquisition des terres d- couloir de passage des animaux e- gestion des ressources forestières

13-Quels étaient les groupes d'acteurs en conflit ?.....

a-agriculteurs/éleveurs  b-agriculteurs/agriculteurs

c-agriculteurs/forestiers  d- éleveurs /forestiers  e- propriétaires terriens/acheteurs

13-Quelles sont les difficultés de collaboration que vous rencontrez avec ces mêmes acteurs en présence ?

a- divagation des animaux  b- l'argent (défenses des intérêts particuliers)

c- la femme

14-A quel niveau l'avez-vous résolu?.....

15-Quel est son impact sur votre développement personnel ?.....

16- Quel est son impact sur le développement communal ?.....

17- Quelles sont les efforts fournis particulièrement par votre groupe d'acteurs dans le règlement de ces conflits ?

18-Quelles sont selon vous les mesures à prendre pour éviter ou régler les conflits liés à l'aménagement du territoire ?.....

19-Ces mesures à votre avis paraissent- elles efficaces ? Oui Non

20- Que souhaiteriez – vous que les autorités fassent pour éviter de pareilles

**Guide d'entretien cible : Autorités Locales, Responsables de services  
techniques de structures administratives**

**Identification**

Date.....

Nom

Prénoms.....

Sexe : M  F

Profession.....

Arrondissement.....Quartier/Village.....

Age

1-Quels sont les modes de gestion des terres dans la Commune de Bantè ?

Don  Héritage  vente  gage  Métayage

2-Quelles sont les stratégies mises en œuvre pour l'appropriation et une bonne gestion des terres dans la dans la Commune de Bantè ?

3-La Commune dispose- t- elle d'un plan d'urbanisation ? Oui  Non

4. Quels sont les grands conflits, en particulier les conflits fonciers et leurs influences sur le développement de la commune ?

5. Quelles sont les instances de règlement des conflits ?

6. Quels sont les acteurs du foncier ?

7. Quels sont les modes d'accès à la terre ?

8. Y a-t-il insécurité foncière ?

- Si oui pour quelle catégorie de personnes et comment cela se manifeste-t-il ?

9. Comment s'effectuent les opérations de dotations, ou d'affectation ou d'expropriation des domaines pour cause d'utilité publique ?

10. Quels sont les fondements juridiques de ces opérations dans la commune ?

11. Comment sont gérées les opérations de transaction foncière dans la commune ?

12. Quels sont les différents acteurs impliqués dans ces opérations ?

13. Des conflits naissent souvent de ces opérations et vos services enregistrent souvent des plaintes.

14. Quelles sont souvent les origines de ces conflits ?

15. Quels sont les mécanismes de gestion de ces conflits dans votre commune ?

16. Connaissez-vous toujours un aboutissement heureux ?

17. Hormis, les conflits de transaction, les migrants agricoles et pasteurs nomades sont souvent confrontés aux problèmes d'accès et d'exploitation du foncier. Vos services enregistrent-ils souvent ces cas ? Oui  non ...

- Si oui comment arrivez-vous à les gérer ?

18-Quelles sont les mesures d'amélioration de la gestion foncière développées dans la Commune de Bantè ces dernières années ? .....

19-Existe-t-il des conflits liés à l'aménagement du territoire dans la Commune de Bantè ? Oui  Non

20-Si oui quelles en sont les principales causes ? .....

21-Quelle sont à votre connaissance, les mesures développées par la mairie pour l'amélioration de la gestion foncière dans la Commune de Bantè ?.....

22-Quelles sont les insuffisances de ces mesures ?.....

23-Quelle sont à votre connaissance, les actions développées par la mairie pour la résolution des conflits fonciers dans la Commune de Bantè ?.....

24-Quelles sont les insuffisances de ces actions ?.....

25-Quelles mesures pensez-vous qu'il faut prendre pour améliorer la gestion foncière dans la Commune de Bantè?.....

**Questionnaire 4. Guide d'entretien avec les autorités coutumières ou religieuses (chefs traditionnels, religieux, chefs de collectivités**

1. Dans l'ancien temps, comment les hommes arrivaient-ils à accéder à la terre ?
2. Quelles sont les règles, les interdits qui régissent la terre dans le milieu ?
3. Qui a le droit d'hériter de la terre ?
4. Quelles sont les instances qui géraient le foncier ?
5. Quelles sont les formes de conflits qui naissaient autour du foncier ?
6. Comment ces conflits sont-ils gérés ?
7. Quelles appréciations faites-vous de la situation actuelle du foncier dans votre milieu ?

▪ **Données AFC**

**Analysis of Contingency Table**

**Axis Inertia Proportion Cumulative Histogram**

1	0,2417	0,5590	0,5590	*****
2	0,1731	0,4004	0,9594	*****
3	0,0156	0,0361	0,9955	*
4	0,0019	0,0045	1,0000	
<b>Total</b>	<b>0,4324</b>			

**Row Contributions**

**Component 1      Component 2**

ID	Name	Qual	Mass	Inert	Coord	Corr	Contr	Coord	Corr	Contr
1	Nagot	1,000	0,216	0,353	-0,540	0,413	0,260	0,644	0,587	0,518
2	Fon	0,999	0,136	0,402	-0,822	0,530	0,381	-0,774	0,469	0,471
3	Adja	0,814	0,112	0,057	0,418	0,805	0,081	-0,044	0,009	0,001
4	Peulh	0,918	0,169	0,097	0,477	0,913	0,159	-0,037	0,005	0,001
5	Bariba	0,737	0,142	0,053	0,335	0,692	0,066	-0,085	0,044	0,006
6	Autres	0,799	0,225	0,038	0,238	0,769	0,053	-0,047	0,031	0,003

**Column Contributions**

**Component 1      Component 2**

ID	Name	Qual	Mass	Inert	Coord	Corr	Contr	Coord	Corr	Contr
1	ILP	0,992	0,113	0,247	-0,937	0,931	0,412	-0,238	0,060	0,037
2	DS	0,461	0,129	0,055	0,276	0,412	0,041	0,095	0,049	0,007
3	PD	0,991	0,170	0,195	-0,251	0,127	0,044	-0,655	0,864	0,421

4 AS	0,991	0,278	0,247	-0,242	0,153	0,067	0,567	0,838	0,516
5 RI_Infra	0,981	0,310	0,256	0,583	0,952	0,436	-0,102	0,029	0,019

**Axis Inertia Proportion Cumulative Histogram**

1	0,1951	0,7212	0,7212	*****
2	0,0728	0,2692	0,9904	*****
3	0,0026	0,0096	1,0000	

**Total 0,2705**

**Row Contributions**

**Component 1      Component 2**

ID	Name	Qual	Mass	Inert	Coord	Corr	Contr	Coord	Corr	Contr
1	Ag1	0,993	0,250	0,315	-0,546	0,874	0,382	0,201	0,119	0,139
2	Ag2	0,913	0,235	0,074	-0,273	0,876	0,089	-0,056	0,038	0,010
3	Ag3	1,000	0,190	0,419	0,676	0,769	0,447	0,371	0,231	0,359
4	Ag4	0,995	0,324	0,192	0,221	0,306	0,081	-0,332	0,689	0,491

**Column Contributions**

**Component 1      Component 2**

ID	Name	Qual	Mass	Inert	Coord	Corr	Contr	Coord	Corr	Contr
1	ILP	0,998	0,143	0,259	0,519	0,551	0,197	0,468	0,448	0,430
2	DS	0,997	0,200	0,361	0,646	0,856	0,429	-0,262	0,141	0,189
3	PD	0,915	0,116	0,072	-0,096	0,055	0,005	-0,378	0,859	0,228
4	AS	0,991	0,277	0,198	-0,431	0,962	0,264	-0,075	0,029	0,021
5	RI_Infra	0,999	0,264	0,111	-0,277	0,679	0,104	0,191	0,321	0,132

## Liste des tableaux

<b>Tableau I</b>	: Centres de documentation visités	16
<b>Tableau II</b>	: Répartition par arrondissements des ménages enquêtés	18
<b>Tableau III</b>	: Nombre de plaintes de conflits fonciers de 2005 à 2015	44
<b>Tableau IV</b>	: Lieux et durées de règlement des conflits fonciers	59
<b>Tableau V</b>	: Volume annuel du nombre de conflits fonciers délibérés par le Tribunal de Première Instance de Savalou	63

## Liste des photos

<b>Photo 1</b>	: Bœuf en divagation dans un champ à Djagballo	30
<b>Photo 2</b>	: Violation des pistes de pâturage par un agriculteur à Bobè	33
<b>Photo 3</b>	: Destruction d'un habitat de fortune de peulhs transhumants à Kodilou (Lougba)	36
<b>Photo 4</b>	: Extension d'un champ d'igname à Atokolibé	37
<b>Photo 5</b>	: Domaine public occupé illégalement à Bantè	42
<b>Photo 6</b>	: Usine de transformation de pomme d'acajou à Péhoundie	47
<b>Photo 7</b>	: Domaine litigieux du marché d'Akpassi	48
<b>Photo 8</b>	: Destruction de bâtiment Pia Market à Adjantè	55
<b>Photo 9</b>	: Domaine conflictuel abritant le château d'eau à Lougba	57

## Liste des figures

<b>Figure 1</b>	: Cadre conceptuel du modèle PEIR adopté à cette recherche	21
<b>Figure 2</b>	: Carte de la situation géographique de la Commune de Bantè	23
<b>Figure 3</b>	: Régime pluviométrique de la Commune de Bantè	24
<b>Figure 4</b>	: Evolution de la population de la Commune de Bantè de 1992 à 2025	28
<b>Figure 5</b>	: Carte de récurrence de conflits dans la Commune de Bantè	34
<b>Figure 6</b>	: Carte d'occupation du sol de 1995 dans la Commune de Bantè	38
<b>Figure 7</b>	: Carte d'occupation du sol de 2013 dans la Commune de Bantè	40
<b>Figure 8</b>	: Types de conflits fonciers dans la Commune de Bantè	43
<b>Figure 9</b>	: Perception locale des catégories sociolinguistiques sur les motifs du rejet des infrastructures sociocommunautaires dans la Commune de Bantè	49
<b>Figure 10</b>	: Perception locale des catégories par tranche d'âge sur les motifs du rejet des infrastructures sociocommunautaires dans la Commune de Bantè	50
<b>Figure 11</b>	: Conséquences des conflits fonciers dans la Commune de Bantè	54
<b>Figure 12</b>	: Carte de répartition des infrastructures sociocommunautaires dans la Commune de Bantè	58
<b>Figure 13</b>	: Modèle PEIR appliqué pour l'analyse des résultats	65

## Table des matières

Sommaire .....	0
Remerciements .....	3
Résumé .....	4
Abstract .....	4
Sigles et acronymes .....	5
Introduction .....	6

### CHAPITRE I

<b>CADRE THEORIQUE ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....</b>	<b>8</b>
1.1 Problématique.....	8
1.1.1 Hypothèses de recherche .....	10
1.1.2 Objectif global de l'étude .....	11
1.2 Clarification des concepts .....	11
1.3 Démarche méthodologique.....	15
1.3.1 Données utilisées.....	15
1.3.2 Collecte des données .....	16

### CHAPITRE II

<b>MILIEUX PHYSIQUES ET HUMAINS, TYPES DE CONFLITS ET ENJEUX LIES A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DANS LA COMMUNE DE BANTE .....</b>	<b>22</b>
2.1. Milieux physiques .....	22
2.1.1 Situation géographique.....	22
2.1.2 Climat .....	24
2.1.3 Végétation .....	25
2.1.4 Types de Sols .....	25
2.1.5 Caractéristiques du relief.....	26
2.1.6 Réseaux hydrographiques.....	26
2.2 Milieux humains.....	27
2.2.1 Peuplement.....	27
2.2.2 Evolution démographique .....	27
2.3 Activités économiques .....	29
2.3.1 Agriculture .....	29
2.3.2 Elevage .....	29
2.3.3 Chasse.....	30
2.3.4 Exploitation forestière .....	30
2.4 Typologie des conflits liés à l'aménagement du territoire .....	31
2.4.1 Conflits liés à la géopolitique et aménagement du territoire.....	31
2.4.2 Conflits entre agriculteurs/agriculteurs et agriculteurs/éleveurs .....	32
2.4.3 Conflits entre éleveurs locaux et les transhumants.....	35
2.4.4 Conflits entre éleveurs et forestiers .....	36
2.4.5 Conflits liés à l'extension des terres agricoles .....	36
2.4.6 Conflits liés au lotissement dans la ville de Bantè .....	41
2.4.7 Dimension conflictuelle de l'aménagement du territoire .....	43
2.4.8 Aménagement convoité.....	45
2.4.9 Aménagement rejeté.....	48
2.5 Enjeux de l'aménagement du territoire .....	51
2.5.1 Compétitivité des territoires face à la mondialisation .....	51

2.5.2 Cohésion économique et sociale entre les territoires de la Commune de Bantè .....	52
2.5.3. Intégration des impératifs du développement durable.....	52

### **CHAPITRE III**

<b>EFFETS ET MODES DU REGLEMENT DES CONFLITS LIES A L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DANS LA COMMUNE DE BANTE.....</b>	<b>54</b>
3.1 Effets socio-économiques des conflits fonciers .....	54
3.1.1 Effets sociaux de la gestion foncière.....	54
3.1.2 Effets économiques de la gestion foncière.....	55
Source: Enquêtes de terrain, mars 2016 .....	55
3.1.3 Effets des conflits liés à la réalisation d'infrastructures sociocommunautaires .....	57
3.1.4 Lieux et durée de règlement des conflits fonciers .....	60
3.2 Modes de règlement des conflits .....	61
3.2.1 Diplomatie Préventive Locale (DPL).....	61
3.2.2 Règlement de conflits par le Tribunal de Première Instance de Savalou .....	63
3.3 Limites des modes de gestion des conflits fonciers.....	64
3.3.1 Limites liées aux procédures de conciliation familiale .....	64
3.3.2 Limites de règlement des conflits par les autorités communales .....	65
3.4 Discussion .....	67
3.4.1 Types de conflits fonciers et effets socio-économiques.....	67
3.4.2 Mode de gestion des conflits fonciers et d'aménagement.....	69
3.5 Suggestions pour la réduction des conflits fonciers et d'aménagement.....	70
3.5.1 A l'endroit des autorités communales .....	70
3.5.2 Atténuation des procédures judiciaires.....	72
Conclusion et perspectives .....	73
Bibliographie.....	78
Annexes.....	84
Liste des tableaux .....	90
Liste des photos.....	90
Liste des figures .....	90
Table des matières.....	92